



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY CRPE

SESSION 2025

ACADÉMIE DE LYON

SOMMAIRE :

Ce rapport comprend :

- un rappel du texte officiel concernant les épreuves du concours, **page 2**
- le CRPE dans l'académie de Lyon en chiffres, **page 8**
- les comptes rendus des responsables des commissions :

Epreuves d'admissibilité

- Epreuve écrite disciplinaire de français, **page 10**
- Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques, **page 24**
- Epreuve écrite d'application Histoire-Géographie, Enseignement moral et civique, **page 28**
- Epreuve écrite d'application Sciences et Technologie, **page 34**
- Epreuve écrite d'application Arts, **page 36**

Epreuves d'admission

- Epreuve de leçon, **page 40**
- Epreuve d'entretien, **page 43**
- Epreuve facultative de langue vivante étrangère, **page 48**

PARTIE I – LES EPREUVES ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

NOR : MENH2033191A

JORF n°0025 du 29 janvier 2021

EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/programmes-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-1160>

I. - Epreuves d'admissibilité

I. - 1. Epreuve écrite disciplinaire de français

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I. - 2. Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
Durée : trois heures ; coefficient 1.

I. - 3. Epreuve écrite d'application

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer, dans le domaine choisi, une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner ; et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.
Durée : trois heures ; coefficient 1.

Sciences et technologie :

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale.

Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Arts :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

II. - Epreuves d'admission

II. - 1. Epreuve de leçon

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie) ; coefficient 4.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

II. - 2. Epreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes ; coefficient 2

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

III. - Epreuve facultative

Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes. Durée de l'épreuve : trente minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

PARTIE II - LE CRPE DANS L'ACADEMIE DE LYON EN CHIFFRES

STATISTIQUES GENERALES CRPE 2025				
Recrutement	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admissibles	Nombre de postes
Public externe	2169	912	614	362
Privé externe	582	170	118	69
Public 2nd concours interne	219	55	26	17
Privé 2nd concours interne	104	32	14	8
3 ^{ème} concours	567	151	64	38
TOTAL	3641	1320	836	494

STATISTIQUES ECRITS CRPE 2025

Privé 2nd concours interne:

Epreuve	Présents	Absents	Note < 10	Note >= 10	Inscrits	Moyenne
Français	32	72	9	23	104	10,64/20
Mathématiques	33	71	18	15	104	9,75/20
Application (toutes matières confondues)	33	71	19	14	104	9,47/20
Sciences et Technologie	10		6	4		9,04/20
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	14		8	6		9,93/20
Arts	9		5	4		9,44/20

Public 2nd concours interne:

Epreuve	Présents	Absents	Note < 10	Note >= 10	Inscrits	Moyenne
Français	55	164	31	24	219	10,18/20
Mathématiques	52	167	23	29	219	10,39/20
Application (toutes matières confondues)	52	167	26	26	219	9,98/20
Sciences et Technologie	14		5	9		9,87/20
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	25		16	9		8,88/20
Arts	13		5	8		11,19/20

Privé externe:

Epreuve	Présents	Absents	Note < 10	Note >= 10	Inscrits	Moyenne
Français	170	412	52	118	582	11,85/20
Mathématiques	169	413	42	127	582	12,53/20
Application (toutes matières confondues)	169	413	53	116	582	11,34/20
Sciences et Technologie	62		15	47		11,66/20
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	67		27	40		10,94/20
Arts	40		11	29		11,41/20

Rapport du jury du CPRE session 2025 – Académie de Lyon

Public externe:

Epreuve	Présents	Absents	Note < 10	Note >= 10	Inscrits	Moyenne
Français	911	1258	308	603	2169	11,51/20
Mathématiques	900	1269	236	664	2169	12,64/20
Application (toutes matières confondues)	897	1272	257	640	2169	11,64/20
Sciences et Technologie	317		87	230		11,54/20
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	326		94	232		11,66/20
Arts	254		76	178		11,71/20

3^{ème} concours:

Epreuve	Présents	Absents	Note < 10	Note >= 10	Inscrits	Moyenne
Français	151	416	56	95	567	10,88/20
Mathématiques	150	417	50	100	567	11,60/20
Application (toutes matières confondues)	149	418	63	86	567	10,59/20
Sciences et Technologie	54		22	32		10,88/20
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	59		28	31		10/20
Arts	36		13	23		10,88/20

STATISTIQUES ORAUX CRPE 2025

Recrutement	Nombre de candidats présents oraux	Matière épreuve		
		Moyenne oral 1 Leçon /20	Moyenne oral 2 Entretien /20	Moyenne oral langues étrangères /20
Public externe	577	11,64	12,99	11,92
Privé externe	116	10,04	12,01	12,71
Public 2nd concours interne	24	7,58	9,96	8,56
Privé 2nd concours interne	15	8,23	9,05	5,25
3 ^{ème} concours	59	11,41	13,82	12,56
TOTAL	791	9,78	11,57	10,20

PARTIE III - LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITE

Epreuve écrite disciplinaire de français :

Notée sur 20. Note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de trois heures ; Coefficient 1.

Responsables de la commission : Fabrice CARNET – IA-IPR, Fabienne ANIGO – IEN

L'objectif de ce rapport, qui s'inscrit dans la continuité de ceux des sessions précédentes, est de rappeler les enjeux et les attendus de chacune des parties constitutives de l'épreuve écrite, de souligner les éléments de réussite mais également les difficultés rencontrées par les candidats, de formuler des conseils utiles pour tous ceux qui prépareront la session prochaine, de proposer des pistes de correction leur permettant de percevoir l'implicite des questions qui leur sont posées afin d'y répondre le plus complètement possible.

Les questions visent à s'assurer, au-delà de leur caractère technique, de la maîtrise de connaissances et de compétences qui sont attendues d'un futur professeur des écoles. Cette maîtrise doit s'accompagner d'une grande rigueur dans les analyses demandées ainsi que d'une véritable culture littéraire et d'une solide culture générale construites tout au long du parcours universitaire, notamment dans le cadre des deux années du Master MEEF.

Le texte, support de l'épreuve, ne pose pas de problème spécifique. Il s'agit d'un extrait de la nouvelle « Comment Wang-Fô fut sauvé » de Marguerite Yourcenar issu des *Nouvelles orientales*. Les concepteurs du sujet ont, cette fois, fait le choix d'une œuvre de littérature patrimoniale qui alterne avec les choix plus contemporains des deux sessions précédentes. L'extrait ne posait pas de réel problème de compréhension puisque le paratexte et les paroles prononcées par l'Empereur permettent à tout candidat de le comprendre. L'Empereur a grandi enfermé et coupé du monde pendant sa jeunesse n'ayant pour représentation du monde que celle embellie des tableaux de Wang-Fo. Quand il découvre le monde extérieur à l'âge de seize ans, il constate que ce dernier contraste en tout point avec la représentation qu'il s'en est faite, la réalité étant plus laide. Il en éprouve un vif ressentiment du fait qu'il est incapable de l'aimer tel qu'il est. Il se trouve en quelque sorte dépossédé de son royaume, désirant celui imaginaire représenté par les tableaux, sur lequel il ne peut régner contrairement à Wang-Fo.

Le jury ne peut que conseiller aux futurs candidats de lire régulièrement des œuvres contemporaines et patrimoniales avec lesquelles il importe de se familiariser afin de se constituer une véritable culture littéraire. Ils peuvent consulter, ainsi que le rappellent les

rapports de jury des sessions 2022 et 2023, les œuvres inscrites au programme des classes de Premières¹, les œuvres inscrites au nouveau programme de cycle 3², celles figurant au programme actuel de cycle 4 « Pour une culture littéraire et artistique »³ ou, a minima, les listes de références pour la lecture à l'école en cycles 3 et 4⁴, en particulier les œuvres patrimoniales et classiques repérées par les lettres P et C dans la liste.

Première partie : étude de la langue

Les questions d'étude de la langue s'inscrivent dans la lignée de celles des sessions précédentes. Elles portent sur des notions incontournables qui sont présentes dans les programmes de l'école élémentaire : les formes verbales, les temps et modes ; les natures et les fonctions ; la phrase complexe ; les chaînes d'accord dans le cadre d'une réécriture. Elles ne présentent donc pas de difficultés spécifiques pour un candidat ayant préparé sérieusement cette épreuve. Ce dernier doit savoir que ces questions sont incontournables et les travailler en conséquence.

Nombreux sont les candidats à avoir préparé avec soin cette partie de l'épreuve ainsi qu'en témoignent leur souci de répondre à l'ensemble des questions et leurs réussites dans l'identification des formes verbales, des temps et des modes, des natures et fonctions simples, de la proposition subordonnée relative et dans l'application des chaînes d'accord.

Cependant, le jury regrette un manque de méthode et de rigueur, voire de connaissances, dans les analyses demandées conduisant certains candidats à fournir des réponses a minima imprécises et incomplètes qui ne rapportent aucun point, le plus souvent erronées. Il importe également qu'ils s'attachent à bien lire les consignes : il s'agit de répondre à l'intégralité de ces dernières sans oublier une partie de la question et inversement de ne répondre qu'à ce qui est demandé sans ajouter d'éléments qui ne sont d'aucune utilité et qui leur font perdre du temps (par exemple, donner la valeur des temps verbaux alors que cette dernière n'est pas demandée).

Il est donc nécessaire de maîtriser la terminologie grammaticale officielle actuelle - et non celle apprise lors de sa scolarité -, de faire preuve de méthode et de rigueur afin d'identifier les formes proposées, de délimiter correctement les propositions et de trouver leur nature. On ne peut que conseiller aux candidats de s'entraîner régulièrement à des activités de manipulation (déplacement, substitution, suppression, réécriture) leur permettant de mieux comprendre le

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2315136N>

² BO n°16 du 17 avril 2025 : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel620_annexe1.pdf

³ <https://eduscol.education.fr/2080/francais-cycle-4-pour-une-culture-litteraire-et-artistique>

⁴ <https://eduscol.education.fr/114/lectures-l-ecole-des-listes-de-reference/>

fonctionnement de la langue et de gagner en maîtrise, de s'entraîner sur les sujets des concours précédents⁵ ainsi que sur ceux donnés à l'épreuve écrite de français du DNB⁶.

Deux ouvrages, mentionnés dans le rapport de jury de la session 2023, pourront avec profit aider les futurs candidats à se préparer à cette épreuve. Il s'agit des deux volumes rédigés par Philippe MONNERET, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, et Fabrice POLI, Inspecteur Général de l'Éducation du Sport et de la Recherche : *Grammaire du français – Terminologie grammaticale* (parue en juin 2020) et *La Grammaire du français, du CP à la 6e* (parue en décembre 2022), tous deux librement disponibles sur Éduscol. Les ouvrages commerciaux disponibles sont assurément complets et globalement justes. Citons entre autres *Quelle grammaire enseigner ?* nouvelle édition 2023 sous la direction de Jean-Christophe PELLAT.

Il est enfin utile de rappeler qu'une rédaction complète n'est pas attendue pour cette partie. Les candidats peuvent gagner un temps précieux en proposant leurs réponses à la suite des formes qu'ils ont recopiées ou sous forme tabulaire quand cela se justifie, à condition de privilégier une présentation uniformisée pour une même question (par exemple, la question 4 consistant à délimiter les propositions et à donner leur nature) et de distinguer les sous-questions au sein du tableau (par exemple, la question 1 porte sur le repérage des formes verbales et de leur infinitif ainsi que sur l'identification du temps et du mode de chaque forme verbale).

Le **premier exercice** demande d'une part de relever les formes verbales et de donner leur infinitif, d'autre part d'indiquer le temps et le mode de chaque forme verbale.

a)

- Demandes : demander
- As fait : faire
- Reprit : reprendre
- En penchant : pencher
- Écoutait : écouter

b)

- Demandes : présent de l'indicatif
- As fait : passé composé de l'indicatif
- Reprit : passé simple de l'indicatif
- En penchant : présent du gérondif
- Écoutait : imparfait de l'indicatif

⁵ [devenirenseignant.gouv.fr › les-sujets-des-epreuves-ecrites-et-rapports-des...](https://devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-ecrites-et-rapports-des-...)

⁶ [eduscol.education.fr › 711 › preparer-le-diplome-national-du-brevet-dnb-avec-les...](https://eduscol.education.fr/711/preparer-le-diplome-national-du-brevet-dnb-avec-les-...)

Il est à rappeler qu'il s'agit uniquement d'identifier des formes verbales pour lesquelles il convient de retrouver l'infinitif et de reconnaître le temps et le mode employés. Ces éléments constituent des connaissances indispensables pour tout futur enseignant qui travaillera la littérature en classe (le choix de tel temps et de tel mode joue un rôle important dans la compréhension d'un texte) et qui enseignera la grammaire et la conjugaison en classe.

Les erreurs les plus fréquentes pour la question a) consistent à ne pas reconnaître un temps composé pour la forme verbale « as fait » et à ne relever que l'auxiliaire « *as » ou le participe passé « *fait⁷ », à ne pas retrouver l'infinitif d'un verbe conjugué à un temps composé (propositions de « *avoir », de « *faire », de « *avoir fait »). Par ailleurs, un certain nombre de candidats confondent un pronom personnel complément d'objet et un pronom réfléchi employé dans une forme pronominale (« se demander », « se coiffer », « se regarder »). Dans l'extrait, les pronoms sont tous des pronoms personnels compléments. Ils ne sont donc pas à relever. En cas de doute, il s'agit de réécrire la phrase en passant d'un pronom personnel de la première personne à celui de la troisième personne et à constater le changement opéré (« Tu me → *lui* demandes ce que tu m' → *lui* as fait, vieux Wang-Fô ? »). Enfin, la présence de la préposition « en » était nécessaire dans le relevé de la forme verbale « *en penchant* » parce qu'elle permet de distinguer le gérondif du participe présent. Il n'était pas attendu le relevé des sujets des verbes puisque la consigne ne le demandait pas.

Les erreurs récurrentes pour la question b) portent sur la confusion entre le passé simple et le présent de l'indicatif pour le verbe « reprendre », entre le gérondif et le participe présent pour la forme « *en penchant* » ou l'absence de reconnaissance du gérondif qui semble peu connu des candidats. La réponse « participe présent en emploi adverbial » a été acceptée conformément à *La grammaire du français, Terminologie grammaticale*, pages 154-155. Il n'était pas, là encore, attendu le relevé des sujets des verbes puisque la consigne ne le demandait pas.

Le **deuxième exercice** consiste à réécrire un passage en remplaçant « je » par « elles » et en faisant toutes les modifications nécessaires.

Le jour, assises sur un tapis dont elles savaient par cœur le dessin, reposant leurs paumes vides sur leurs genoux de soie jaune, elles rêvaient aux joies que leur procurerait l'avenir.

Cet exercice a été majoritairement réussi. Néanmoins, certaines erreurs peuvent être considérées comme rédhibitoires. Ainsi, des candidats ont réécrit la phrase en utilisant une 3^{ème} personne du singulier ; d'autres ont confondu la terminaison d'un participe passé avec celle d'un verbe (« *assisent ») ; d'autres encore un pronom personnel complément d'objet avec un déterminant possessif (« *leurs » procurerait). Toute graphie erronée d'une forme qui n'était pas

⁷ * : l'astérisque signale des formes erronées relevées dans les copies des candidats.

concernée par la consigne était sanctionnée d'une perte de point (par exemple « *procureraient » qui doit rester à la 3^{ème} personne du singulier puisque le verbe s'accorde avec le sujet inversé « *l'avenir* ») ainsi que toute erreur de copie.

Dans le **troisième exercice**, il est attendu que les candidats délimitent et donnent la nature des différentes propositions.

- *À seize ans, j'ai vu* : proposition principale.
- *Se rouvrir les portes* : proposition subordonnée infinitive.
- *Qui me séparaient du monde* : proposition subordonnée relative (adjective).
- *Je suis monté sur la terrasse du palais pour regarder les nuages* : proposition indépendante (juxtaposée).
- *Mais ils étaient moins beaux* : proposition principale (coordonnée).
- *Que ceux de tes crépuscules* : proposition subordonnée circonstancielle comparative.

Cet exercice permet aux candidats de montrer leur capacité à reconnaître des propositions, à les délimiter puis à identifier leur nature. Il s'agit donc de connaître la terminologie de base, de différencier une proposition principale d'une proposition indépendante et d'une proposition subordonnée (infinitive, relative, circonstancielle) qui dépend obligatoirement d'une principale (le terme « subordonnée » vient du latin « sub ordinis » signifiant « sous les ordres de »).

L'identification de la proposition subordonnée infinitive et de la proposition subordonnée circonstancielle comparative a été très rare. Il s'agit de points de langue pointus. En revanche, un certain nombre de candidats n'ont pas su délimiter ni nommer les propositions indépendantes ou principales. Les notions d' « indépendante » et de « subordonnée » ne sont le plus souvent pas maîtrisées. Il n'est pas rare de voir des réponses qui mélangent les termes : « *relative complétive » ou « *indépendante subordonnée ». Certains candidats confondent « proposition » et « préposition » ce que le jury ne peut que déplorer.

Les fonctions des propositions subordonnées ne sont pas attendues parce qu'elles ne sont pas demandées dans la consigne. Par ailleurs, les éléments terminologiques « adjective », « juxtaposée » ou « coordonnée » ne sont pas non plus exigibles, notamment les deux derniers puisque la question ne portait pas sur le lien existant entre les propositions.

Aucun point n'a été attribué si le terme « proposition » n'apparaît pas ou si les termes « indépendante » ou « subordonnée » ne sont pas mentionnés dans la réponse.

Le jury ne peut que renvoyer les candidats au tableau de synthèse simplifié figurant dans le rapport de jury de la session 2023 (page 13) afin de les éclairer. Cette consultation est à

compléter par la fréquentation des ouvrages mentionnés plus haut, en particulier *Grammaire du français - La Terminologie grammaticale* de Monneret - Poli (pages 52 à 66).

Le **quatrième exercice** demande de trouver la nature et la fonction des mots ou groupes de mots soulignés.

- Dont : pronom relatif, complément des groupes nominaux « ni la boue ni les pierres ».
- De l'Empire : groupe nominal prépositionnel, complément du groupe nominal « les provinces ».
- M' : pronom personnel, complément d'objet indirect (COI) du verbe « mentir ».
- Vieil imposteur : groupe nominal, apposition au nom (propre mis en apostrophe) Wang-Fô..

De nombreuses erreurs ont porté sur la fonction du pronom relatif « dont » qui semble ignorée des candidats. D'autres ont confondu pronom personnel et pronom réfléchi pour l'occurrence « m' ».

Lorsqu'il s'agit d'analyser la fonction d'un élément de phrase, certains candidats omettent de mentionner le terme complété. Il est indispensable d'indiquer quel est le verbe auquel se rattachent un sujet, un complément d'objet direct, un complément d'objet indirect, une proposition subordonnée complétive ou infinitive, quel est le nom auquel se rattachent un complément du nom, une épithète, une proposition subordonnée relative, quel est le sujet auquel se rattache un attribut. Sans ces éléments, la réponse est dépourvue de signification. Le jury insiste sur ce point : il s'agit de comprendre que la fonction d'un mot est nécessairement en interdépendance avec les autres mots de la phrase tandis qu'une nature appartenant à un élément grammatical en tant que tel ne dépend de rien d'autre dans la phrase. Ainsi, les points n'ont été accordés qu'à la condition que les candidats indiquent de quel groupe nominal dépendent le pronom relatif et le groupe nominal prépositionnel, de quel verbe dépend le complément d'objet indirect.

Pour les occurrences « dont » et « de l'Empire », la terminologie « complément du nom » a été acceptée. Ont été valorisées les copies mentionnant « groupe nominal prépositionnel » ou « groupe nominal introduit par une préposition » pour l'occurrence « de l'Empire » ainsi que celles ayant précisé « mis en apostrophe » pour l'occurrence « vieil imposteur », révélant de réelles connaissances et une analyse rigoureuse.

Le jury ne peut que réitérer le conseil donné en introduction de cette partie : les candidats tireront profit d'un entraînement régulier à des activités de manipulation (déplacement, substitution, suppression, réécriture), ce qui leur permettra de mieux comprendre le

fonctionnement de la langue qu'ils devront enseigner et de gagner en efficacité dans l'identification des fonctions.

Deuxième partie : lexicque et compréhension lexicale

Les questions posées dans cette partie permettent aux candidats de montrer qu'ils sont pleinement capables de convoquer des synonymes en lien avec le sens des mots en contexte d'utilisation (question 1), de maîtriser la composition d'un mot et le sens de ces affixes (question 2), de comprendre le sens d'une expression issue du texte (question 3). Elles doivent leur permettre de montrer qu'ils sont des lecteurs experts, capables de comprendre un texte complexe, de construire les réseaux lexicaux et les inférences nécessaires à la pleine maîtrise du texte lu, de faire appel à leurs connaissances lexicales.

Il apparaît que la recherche de synonymes et l'explication de l'expression « *l'éclaboussure des âmes humaines* » ont été peu réussies. Une partie importante des candidats n'a pas réussi à trouver des synonymes aux termes « *grêle* » et « *candeur* » ou a proposé des réponses très éloignées de leur sens en contexte (« *candeur* » a par exemple pour synonyme « *personne » dans de nombreuses copies) manifestant une fragilité, voire une méconnaissance lexicales rédhibitoires pour un futur enseignant amené à faire expliciter aux élèves le sens d'un mot jugé difficile dans un texte. Par ailleurs, l'explicitation de l'expression métaphorique « *l'éclaboussure des âmes humaines* » a manqué de clarté et s'est avérée superficielle ou confuse.

Le jury ne peut que renouveler les conseils dispensés dans le rapport de jury de la session 2023. Le développement du vocabulaire personnel des candidats, futurs professeurs des écoles, passe par la fréquentation assidue de la littérature, sous quelque forme que ce soit. Un manque de vocabulaire se traduira, en classe, par un propos mal maîtrisé, voire une certaine difficulté à répondre à des demandes légitimes d'explications de la part des élèves. Le jury rappelle la nécessité de se familiariser avec les œuvres patrimoniales et classiques pour lesquelles Éduscol propose des listes de référence mais également avec des œuvres plus canoniques de la littérature française, en particulier pour la troisième partie de l'épreuve, en lisant les œuvres au programme des classes de Première générale et technologique.

La **première question** invite les candidats à proposer un synonyme aux mots « *grêle* » (ligne 2) et « *candeur* » (ligne 3) en tenant compte de leur sens en contexte.

- En contexte, « *grêle* » a pour synonyme « *maigre* », « *mince* », « *frêle* », « *fluet* » ...
- En contexte, « *candeur* » a pour synonyme « *innocence* », « *naïveté* », « *crédulité* » ...

Il est attendu des candidats qu'ils soient capables de proposer un synonyme qui corresponde au sens des termes dans le texte. Il convient de rappeler que le synonyme doit appartenir à la même catégorie grammaticale ou nature que le terme auquel il se substitue (un adjectif pour un adjectif, un nom pour un nom...). Aucun point n'est accordé si plusieurs synonymes sont proposés même si l'un d'eux est juste parce qu'il revient au candidat, non aux correcteurs, de trouver le synonyme adéquat.

La **deuxième question** consiste à expliquer la formation et le sens du verbe « *dégoûter* ».

- *Préfixe* : « *dé-* », *préfixe négatif exprimant une perte/ une cessation/ une privation.*
- *Base* : « *goûter* ».

Ou

- *Radical* : « *goût* »
- *Suffixe* : « *-er* » : *marque de l'infinitif du verbe (du 1er groupe).*
- *Sens du verbe « dégoûter »* : *ôter le goût pour, ôter l'envie de goûter, qui n'a plus le goût de.*

Il est attendu de candidats à un concours de recrutement aux fonctions de professeur des écoles qu'ils emploient les termes « préfixe », « base » ou « radical » et « suffixe » montrant leurs connaissances de la composition d'un mot et de l'usage des affixes. Par ailleurs, le jury a déploré l'imprécision des connaissances. Pour le préfixe *dé-*, nombre de candidats ont évoqué le sens de « *contraire », d'« *inverse », d'« *opposé » qui ne convenait pas ici. Pour le suffixe *-er*, ils ont mentionné son rôle dans la dérivation du nom en verbe mais ils ont omis de signaler qu'il constitue la marque de l'infinitif. Il s'agit donc de gagner en précision dans le traitement de ce type de question. Enfin, l'explication du sens du verbe nécessite également de la rigueur. On ne peut accepter la définition « *ne pas aimer » au regard du sens du préfixe.

La **troisième question** consiste à expliquer le sens de l'expression « *l'éclaboussure des âmes humaines* » (ligne 4).

L'expression (imagée) désigne la noirceur des individus qui pourrait avilir et salir la jeune et pure âme de l'empereur s'il venait à les côtoyer.

Cette expression donne la raison pour laquelle l'Empereur a grandi enfermé et coupé du monde pendant sa jeunesse n'ayant pour représentation de ce dernier que celle embellie et fictive des tableaux de Wang-Fo.

Les copies soulignant le caractère métaphorique, voire poétique, de la formule ou établissant un lien avec le contexte pictural du texte, en sus d'une explication juste, ont été valorisées.

Troisième partie : Réflexion et développement

Le jury rappelle que l'intitulé de cette partie « réflexion et développement » suppose un écrit argumentatif ce qui exclut la production d'un commentaire du texte support considérée comme un hors-sujet.

Le jury attire l'attention des candidats sur les attendus raisonnables de cette partie de l'épreuve. Le temps imparti ne permet pas, en effet, de réaliser une composition type dissertation. Une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, amenée par une brève introduction, achevée par une courte conclusion, illustrée d'exemples divers, répond aux attentes, quand elle est en outre rédigée dans une langue correcte.

Il est attendu des candidats qu'ils soient capables de réaliser :

- un écrit argumenté dont l'objectif est de convaincre les lecteurs, en l'occurrence ici les correcteurs ;
- un écrit structuré comportant des arguments organisés les uns par rapport aux autres selon une hiérarchie et une logique clairement perceptibles ;
- un écrit progressif proposant une réflexion en mouvement, avec un début, un milieu et une fin ;
- un écrit documenté s'appuyant sur « [les] lectures et réflexions personnelles » des candidats. La réflexion doit être soutenue par des exemples littéraires, artistiques et culturels précis, autant que possible variés, issus de la culture générale des candidats et du texte support ;
- un écrit caractérisé par une expression correcte qui donnera lieu à des remarques en dernière partie de ce rapport.

Le jury souhaite donc voir, dès l'épreuve d'admissibilité, si les qualités premières d'un enseignant sont présentes chez les candidats : la réflexion mise en œuvre pour répondre au sujet et donc au service de la conception des cours, la structuration de la pensée au service de séquences et séances d'enseignement cohérentes, l'argumentation pour justifier ses choix pédagogiques et didactiques, la documentation pour rendre le propos aussi clair et pertinent que possible, le tout servi par une langue maîtrisée.

Le sujet, cette année, prend appui sur une citation issue du texte support :

« Tu m'as menti, Wang-Fô, vieil imposteur : le monde n'est qu'un amas de taches confuses, jetées sur le vide par un peintre insensé, sans cesse effacées par nos larmes. » (lignes 27 et 28)

En vous appuyant sur cette citation et le texte de Marguerite Yourcenar, sur votre culture, vos lectures et vos réflexions personnelles, vous interrogerez les liens que l'art entretient avec le réel.

Ce sujet, ouvert, invite les candidats à explorer les nombreux liens qu'entretient l'art avec le réel. Il autorise des questionnements aux formulations variées : l'art doit-il rendre compte du réel ou le sublimer ? L'art est-il un « mentir vrai » qui transforme notre vision du réel pour mieux l'appréhender ? L'art nous détourne-t-il du réel ? L'art doit-il se contenter de nous faire voir le réel ?...

Il entre en résonance avec les nécessaires compétences que construit un futur professeur des écoles qui enseignera non seulement la culture littéraire et artistique dans le cadre du français mais également l'histoire des arts, les arts plastiques, l'éducation musicale. Un écueil doit cependant être signalé : vouloir à tout prix mettre en perspective le sujet avec le métier d'enseignant ce qui peut amener à ne pas répondre à la question posée.

Sa formulation conduit à opter pour un plan thématique mettant en évidence les différentes relations qu'entretient l'art avec le réel. Certaines copies ont proposé un plan dialectique (« l'art entretient des rapports avec le réel »/ « l'art n'a pas de rapport avec le réel ») qui ne répond pas au sujet. Les questionnements tels que « l'art est-il positif ou négatif ? » témoignent d'une vision réductrice de l'art qui ne peut se résumer à une vision méliorative et péjorative et ne peuvent être acceptés. Enfin, des candidats n'ont traité qu'un seul aspect de la question (par exemple, l'art qui enjolive la réalité) sans réellement saisir l'enjeu ni la portée du sujet.

Il importe que le plan soit suivi et que la copie traite du sujet tout au long du développement, sans digressions ni hors-sujets (par exemple, « l'art thérapie », « le réel et la réalité augmentée », « l'art et les sentiments », le point de vue unique du spectateur). Trop peu de copies évoquent le processus créatif, l'art comme re-création du réel. Par ailleurs, les arguments proposés, issus des lectures, des connaissances personnelles et du texte support, doivent être clairs, articulés dans le cadre d'une réflexion organisée et progressive évitant ainsi une liste des différentes relations entre art et réel.

Concernant les attendus, l'exercice reste canonique et répond à un certain nombre d'exigences que les futurs candidats doivent prendre en considération dans leur préparation afin qu'elles soient parfaitement intégrées le jour de l'épreuve :

- **l'introduction** : elle se présente sous la forme d'un seul et unique paragraphe. Elle comporte trois temps : une présentation des enjeux du texte support, une problématique énoncée sous la forme d'une interrogative directe ou indirecte, l'annonce des intitulés des grandes parties du plan (il est inutile d'annoncer les sous-parties). La présentation des enjeux du texte support peut être précédée d'une phrase d'accroche qui a le double avantage, d'une part, d'introduire la thématique suggérée par le sujet et

donc d'amorcer la problématisation, d'autre part, d'éviter de commencer son propos par des formules maladroites telles que « ce texte » ou « cet extrait ». En revanche, les candidats doivent se garder d'une accroche sous la forme de truismes qui n'ont pas de valeur scientifique du style « De tout temps les Hommes ont établi des relations entre l'art et le réel » ou « L'Art était très utilisé, même avant la Préhistoire... ».

- **le développement** : compte-tenu du temps dont disposent les candidats pour cette épreuve, il est difficilement envisageable d'aller au-delà d'un plan en deux grandes parties composées chacune de deux sous-parties. Il est en revanche impossible qu'une copie ne propose qu'une seule grande partie ou que cette dernière ne compte qu'une seule sous-partie. Chaque sous-partie est pilotée par un argument en lien avec l'idée défendue dans la grande partie. Chacun des arguments est développé, étayé par une référence, un exemple précis, issus des connaissances et lectures personnelles du candidat ou du texte support. Cette référence, cet exemple sont finement analysés au regard de l'argument exposé pour permettre l'avancée du propos et compléter la réflexion. Citer un auteur et/ ou une œuvre n'est donc pas suffisant ; proposer une succession d'exemples à proscrire. Chaque grande partie se termine par une courte transition qui fait le bilan de l'idée défendue et ouvre sur la suivante. Une progression argumentative cohérente octroie à son auteur une bonification.

- **la conclusion** : elle se présente sous la forme d'un seul et unique paragraphe. Elle comporte un ou deux temps : le bilan de la réflexion, c'est-à-dire la réponse précise à la question posée en problématique et le rappel des grandes idées du plan ; si possible une ouverture d'ordre littéraire, historique, culturelle, didactique ou sociale en lien avec la thématique suggérée par le sujet. Il convient cependant de ne pas réduire l'ouverture à une simple allusion - elle doit être étayée - ni à une question générale qui n'a pas de fondement scientifique (par exemple, « la relation que l'art entretient avec le réel évoluera-t-elle à l'avenir ? »).

Concernant les références ou exemples, il importe que les candidats fassent appel à leurs connaissances littéraires, artistiques et culturelles, à leur expérience de spectateurs fréquentant des lieux culturels (théâtre, cinéma, opéra, musée...), aux connaissances universitaires acquises en premier cycle. Les références doivent relever d'une culture générale classique et patrimoniale attendue en fin de Master 2 : évoquer les dessins animés de Walt Disney (par exemple, le film d'animation *La Reine des Neiges* ou le film *Spiderman*) est très discutable et ne répond pas aux attentes du concours qui, rappelons-le, recrute de futurs enseignants qui enseigneront une culture littéraire et artistique à partir d'un questionnement permettant de problématiser l'étude des oeuvres et les approches qui les servent.

Par ailleurs, des candidats ont pu convoquer certains exemples littéraires ou picturaux mais l'analyse qui en est faite est très souvent erronée et elle n'étaye pas l'argument cité. On peut légitimement s'interroger sur la mention des « guides touristiques », des « filtres sur les réseaux sociaux », des « jeux vidéos » ou des « séries Netflix ». Il est donc nécessaire que les exemples soient dûment choisis parce qu'ils participent de la réflexion menée et de son avancée.

Les références et les exemples doivent être connus et maîtrisés, sans erreur sur le nom de l'auteur ou de l'artiste ni le titre de l'œuvre (*Candide* n'est pas écrit par *Emile Zola mais par Voltaire, *La Joconde* n'est pas peinte par *Picasso mais par Léonard de Vinci, **Garnica* n'est pas une œuvre de Picasso au contraire de *Guernica*), afin d'être suffisamment exploités et développés au regard de l'argument.

Ils peuvent également être empruntés au texte support à condition que ce dernier ne constitue pas la seule source. Il s'agit alors d'éviter la paraphrase et les contresens dus à une déformation des propos de l'auteur afin qu'ils servent les arguments des candidats.

Il est nécessaire de varier et de diversifier les références proposées (Picasso n'est pas le seul peintre ; Emile Zola le seul écrivain). S'il s'avère difficile d'éviter d'employer deux fois le même exemple dans deux sous-parties différentes, il convient alors de développer une dimension différente à partir de cet exemple.

Rappelons enfin que les titres des œuvres doivent être soulignés alors que les titres de chapitres ou de poèmes sont mis entre guillemets.

Les copies qui témoignent d'une culture personnelle variée (convocation d'œuvres littéraires, cinématographiques, picturales, musicales, du domaine de la sculpture...) sont appréciées et valorisées. Il est donc important de se construire une culture personnelle solide.

Le jury propose des pistes de réflexion possibles qui ne visent pas l'exhaustivité :

➤ L'art, une sublimation du réel (exploitation du texte de Marguerite Yourcenar)

L'art peut transformer le réel, l'interpréter ou le sublimer pour en proposer une vision poétique, symbolique et/ou idéalisée.

- Dans le texte de Marguerite Yourcenar, l'œuvre du peintre Wang-Fô présente une vision magnifiée et idéalisée du réel : « *la mer [...] vaste nappe d'eau étalée sur tes toiles, si bleue qu'une pierre en y tombant ne peut que se changer en saphir* », les « *femmes [...] s'ouvriraient et se refermaient comme des fleurs, pareilles aux créatures qui s'avancent, poussées par le vent, dans les allées de tes jardins* ».

- L'art se fait célébration du monde : la poésie ou la prose poétique suscite l'émotion esthétique face à la beauté d'un réel transfiguré. Les œuvres de Colette célèbrent la nature qu'elles tendent à personnifier ou à métaphoriser pour en souligner les forces et les mystérieuses beautés. La photographie qui ne se conçoit pas sans retraitement de l'image brute, propose une vision du réel retravaillée, stylisée, sublime et sans défaut : des clichés en noir et

blanc des paysages de l'Ouest américain d'Ansel Adams à la Terre vue du ciel de Yann Arthus-Bertrand par exemple. Au cinéma, un film comme *Le fabuleux destin d'Amélie Poulain* de Jean-Pierre Jeunet présente le quartier de Montmartre de façon là aussi stylisée et idéalisée, quasi féérique, où chaque personnage est un archétype décalé.

- L'art peut être aussi un puissant vecteur de propagande politique : Napoléon Bonaparte magnifié par Jacques-Louis David, les œuvres réalistes socialistes dans l'ex-Union soviétique, etc.
- Cette vision du réel déformée par le prisme de l'art peut conduire à une conception erronée du réel et engendrer une forme d'inadaptation ou de désarroi : c'est la déception de l'Empereur confronté à la réalité du monde que décrit M. Yourcenar ; c'est le bovarysme, ce sentiment d'insatisfaction qui caractérise l'héroïne de Gustave Flaubert dans *Madame Bovary* nourrie de littérature et déçue par la monotonie d'une existence très éloignée des modèles romanesques. Dans un autre domaine, la fausse perception de soi engendrée, notamment chez les adolescents, par les clichés retouchés des photographies de mode, peut être là aussi source d'un malaise profond.

➤ L'art, un reflet du réel

L'art peut aussi chercher à représenter le réel de manière précise, dans une quête de vérité ou de témoignage.

- L'art se veut alors imitation du réel (mimésis) : le mouvement réaliste entend ainsi donner une image exacte de la réalité d'une époque. Les œuvres de Guy de Maupassant, des frères Goncourt ou certains romans d'Émile Zola, que nourrit une investigation précise du réel dont témoignent les « carnets d'enquête », prennent une dimension spéculaire en dépeignant la société de leur temps. Le roman devient le « *miroir que l'on promène le long d'un chemin* » selon l'expression de Stendhal. Les œuvres picturales de Gustave Courbet ou de Gustave Caillebotte constituent aussi des témoignages sur la société rurale ou la vie parisienne du XIXe siècle. Dans *Les Casseurs de pierres*, Gustave Courbet peint des ouvriers dans une posture humble, insistant sur la pénibilité de la tâche. Des photographes comme Henri Cartier-Bresson ou Walker Evans ont cherché à saisir la réalité sur le vif, par exemple des scènes de rue, pour montrer des instants de vie ou témoigner de la misère sociale.
- En mettant en lumière certains aspects du réel, l'art dévoile et dénonce, amenant le lecteur ou le spectateur à adopter une posture critique. Des œuvres autobiographiques témoignent par exemple de la réalité des camps de concentration (Primo Levi, Jorge Semprun) ou des combats (Maurice Genevoix, *Ceux de 14*). En peinture, des tableaux d'Otto Dix reflètent les horreurs de la Grande Guerre.
- L'art témoigne d'une réalité vécue et rend hommage. Ainsi, au cinéma, *L'Armée des ombres* de Jean-Pierre Melville rend compte de l'action et du sacrifice des résistants. *Les Graines du figuier sauvage* de Mohammad Rasoulof, présenté au festival de Cannes en 2024, présente la chronique d'une famille iranienne sous le régime islamique et la résistance courageuse face à l'oppression.

➤ L'art, un détour par l'imaginaire pour interroger le réel

L'art propose un univers parallèle où les règles du quotidien ne s'appliquent plus. Ce « mentir vrai » constitue autant une échappée dans l'imaginaire qu'un moyen détourné d'interroger le réel.

- L'art permet une prise de recul pour mieux penser le monde : c'est le cas de bon nombre d'œuvres de science-fiction, de contes ou de dystopies (*Le Meilleur des mondes* d'Aldous Huxley, *La Ferme des animaux* de George Orwell ou *Blade Runner* de Ridley Scott) qui, en supprimant le réalisme de la fiction, permettent au lecteur d'avoir une vision plus distancée et créent une forme de réflexion alternative, libérée des contraintes du réel.
- Le détour par l'absurde permet d'atteindre paradoxalement une forme de vérité sur le monde : le théâtre de Samuel Beckett ou d'Eugène Ionesco ne présente pas de situations réalistes mais reflète la vanité de la condition humaine.
- En déconstruisant le monde représenté, l'art amène le spectateur à s'affranchir de ses habitudes de pensée et de ses représentations figées du réel pour adopter des angles de vue inédits et questionner sa perception de la réalité. Le cubisme est ainsi une déconstruction du réel qui pose plusieurs plans sur la toile. Il oblige le spectateur à changer de point de vue et à ressentir d'autres émotions face à l'œuvre picturale. Toute forme d'art abstrait plonge le spectateur dans l'inconnu et l'amène à ressentir des émotions inédites. Ainsi, le Surréalisme cherche à explorer les couches inconscientes du réel. Dans *La Persistance de la mémoire*, Salvador Dalí représente des montres molles, défiant les lois de la physique. Ce tableau ne peint pas le réel de manière directe mais en déforme les symboles pour donner une vision plus profonde, où le temps, le rêve et l'inconscient se mêlent.

Afin de réussir cet exercice, il convient de s'entraîner régulièrement à construire des plans comportant des arguments clairement différenciés et des exemples précis.

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de se constituer, à partir de leurs lectures, des fiches sur les œuvres majeures (œuvres et auteurs/ artistes) afin de les mobiliser à bon escient au moment du concours mais également une banque d'exemples issus de domaines différents (littéraire, artistique et culturel), voire de citations pouvant illustrer des thèmes majeurs afin de nourrir leur réflexion.

Pour améliorer leur expression écrite (ponctuer correctement, corriger les erreurs de syntaxe et d'orthographe), il importe que les candidats s'entraînent à rédiger des devoirs complets et à prendre en compte, tout au long de leur formation, les conseils d'amélioration qui leur sont prodigués.

L'évaluation de la correction linguistique

Le jury rappelle que l'évaluation de la correction linguistique se fait par décompte de points : les candidats voient leur nombre de points obtenus en réponse aux questions diminuer en fonction du nombre d'erreurs orthographiques, syntaxiques ou lexicales commises.

Tout en reconnaissant que les candidats qui se présentent au CRPE ne sont pas des spécialistes du français, il n'en demeure pas moins qu'ils seront, après leur recrutement, les premiers à transmettre les rudiments de la langue aux élèves dont ils auront la charge et qu'à ce titre, leur expression et la langue qu'ils emploient doivent être aussi irréprochables que possible, tant au niveau de la syntaxe, de l'orthographe (grammaticale et lexicale), que de la graphie, puisqu'ils sont amenés à être des modèles pour leurs élèves néo-scripteurs.

Les correcteurs sont parfaitement à même de distinguer une erreur exceptionnelle, due à un moment d'inattention ou à l'émotion lors de l'épreuve, d'une erreur souvent récurrente, marquant une méconnaissance totale ou partielle du fonctionnement de la langue.

Il est nécessaire de prendre le temps de vérifier régulièrement lors de la composition et de manière plus soutenue quelques minutes avant le terme de l'épreuve :

- la correction des accords (sujet/verbe, noms/adjectifs),
- la correction des conjugaisons,
- la correction des emplois des pronoms, des reprises pronominales,
- l'absence de confusion entre les différents homophones (à/a ; ce/se ; son/sont...)
- toute autre erreur connue comme récurrente (par exemple, l'absence d'accent ou de ponctuation).
- La correction de la syntaxe.

Pour ce faire, les candidats doivent apprendre à mieux gérer leur temps afin de s'assurer d'une relecture effective, sereine et efficace avant la fin de l'épreuve, ce qui nécessite des entraînements à l'épreuve réguliers et en temps limité.

Concernant la rédaction des réponses, tout ne doit pas nécessairement être rédigé. Les questions techniques de grammaire et de vocabulaire peuvent conduire les candidats à proposer une réponse sous la forme d'une phrase averbale ou d'une réponse tabulaire. En revanche, les questions de réflexion sur le lexique (par exemple, II, 3.) ainsi que la question III appellent des réponses intégralement rédigées (les titres des parties doivent l'être dans l'écrit argumentatif et intégrées à la rédaction des paragraphes). C'est sur ces parties à rédiger intégralement qu'est évaluée la correction linguistique, ce qui ne dispense pas les candidats à veiller à l'orthographe par ailleurs.

En ce qui concerne la présentation, on attend un guidage graphique et logique du lecteur soigneusement assuré, lui permettant de se repérer à tout moment dans la copie. Certains candidats emploient de façon très aléatoire les retours à la ligne et les sauts de ligne dans leur écrit de réflexion. Les retours à la ligne, marqués par des alinéas, matérialisent les changements de sous-parties au sein d'une grande partie. Un saut de ligne matérialise le passage de l'introduction à la première grande partie, d'une grande partie à l'autre et de la dernière grande partie à la conclusion. Il ne faut pas de saut de ligne entre les sous-parties. Il convient enfin d'encourager l'emploi de connecteurs logiques permettant d'articuler les grandes parties et les sous-parties ainsi que les arguments.

Le jury tient à souligner qu'un certain nombre de candidats ont parfaitement réussi cette épreuve et que cette réussite ne doit rien au hasard mais à une préparation minutieuse, régulière et rigoureuse. L'épreuve n'est pas hors de portée, il s'agit simplement de s'y préparer avec assiduité. La clé réside sans doute dans une fréquentation quotidienne et assidue des textes et une réflexion permanente sur les thèmes qui s'y déploient. Le fait de tenir, par exemple, un carnet de lecteur peut, par ailleurs, aider les candidats à conserver une habitude d'écriture en lien direct avec la littérature, ce qui ne peut que leur être profitable pour leur préparation, mais également pour leur futur métier d'enseignant.

Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques :

Notée sur 20. Note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de trois heures ; Coefficient 1.

Responsables de la commission : Sylvie DE ALMEIDA – IA-IPR , M. Julien CORDEIRO – IEN

L'épreuve 2025 a été qualifiée d'abordable par les correcteurs et par les membres du jury, cependant, le barème permettait de discriminer les candidats. Le spectre possible des notes a pu être bien exploité. Il est important pour chaque candidat, quel que soit son niveau, de performer à la hauteur de ses capacités.

Comme pour les éditions précédentes, dans leur très grande majorité, les candidats ont bien compris la nécessité de bien organiser et de présenter avec soin leur copie, ce point ne peut pas être négligé. La clarté de la présentation et de la rédaction permet de projeter un candidat en tant qu'enseignant qui devra mobiliser ces savoir-faire au cours de l'exercice de son métier. Beaucoup de candidats ont une orthographe très correcte, cependant des fautes d'orthographe ou grammaticales sont récurrentes et inacceptables de la part d'un futur enseignant. Elles sont souvent basiques et pourraient être corrigées par une relecture attentive avant de rendre sa copie. Il faut aussi veiller aux notations mathématiques, la maîtrise du langage mathématique est un attendu de cette épreuve. Enfin, les consignes doivent être lues

avec attention et les réponses très précises. Le jury rappelle l'importance de bien lire les sujets, qu'une vigilance est attendue de la part des candidats comme ces futurs professeurs l'exigeront de leurs élèves lorsqu'ils seront en classe. Dans une approche critique, la vraisemblance des résultats trouvés doit être systématiquement interrogée.

Certaines copies témoignent d'un solide parcours mathématique, cependant, les réponses doivent être développées avec soin. Il faut être bien explicite et détailler ses réponses, surtout lorsque les questions peuvent paraître basiques ou évidentes, pour ne pas perdre des points très accessibles. Le jury regrette que les réponses à de nombreuses questions soient directement données sans justifications mathématiques rigoureuses ou sans détailler les calculs. Communiquer est l'une des six compétences mathématiques, le candidat ne doit pas supposer que le correcteur comprendra les implicites. Il faut aussi éviter les ajouts « évident » ou « facilement justifiable ».

L'utilisation du symbole « environ » et des arrondis n'est pas satisfaisante dans bien des copies. Pour un grand nombre de candidats, les calculs intermédiaires sont menés avec des valeurs approchées, les erreurs s'accumulent. Ces erreurs interrogent sur la compréhension de la notion de valeur exacte et de valeur approchée. Les connaissances sur les notions de nombres rationnels ou décimaux ne sont pas toujours bien stabilisées.

Cette année, les questions algorithmiques écrites avec le langage Scratch sont mieux réussies. Les outils numériques sont incontournables dans l'exercice du métier de professeur des écoles. Une ressource [Scratch](#) en ligne est disponible pour tous pour se préparer à l'épreuve.

Remarques et conseils concernant chaque exercice :

Exercice 1

➤ Compétences évaluées :

- Lire et comprendre une situation tirée de la vie réelle et qui est modélisée ;
- Déterminer l'expression algébrique d'une fonction affine ;
- Manipuler des expressions littérales ;
- Résoudre une équation ou une inéquation ;
- Calculer une proportion ;
- Mener un calcul avec des pourcentages.

➤ Difficultés rencontrées et conseils :

Cet exercice a été dans l'ensemble bien réussi par les candidats, même si certains n'ont pas compris l'expression « base forfaitaire ». La multiplication d'essais avant de passer au calcul littéral aurait pu permettre de bien s'approprier la situation. Au-delà des calculs, il fallait pouvoir également interpréter les résultats trouvés et écrire pour chaque question des justifications et

des conclusions prenant bien en compte les unités (élèves ? euros ?). La traduction de la consigne d'une question sous la forme d'une inéquation a posé des difficultés.

Un manque de rigueur dans les écritures mathématiques des égalités est, chaque année, constaté. Dans les calculs en plusieurs étapes, on note l'erreur : $3 + 2 = 5 \times 10 = 50$.

Interpréter les réponses sous la forme de valeur exacte ou approchée a été également problématique. Dans la phrase réponse, il ne faut pas oublier de préciser « environ ».

Exercice 2 :

➤ **Compétences évaluées :**

- Lire et comprendre une expérience aléatoire et la modéliser pour calculer des probabilités ;
- Calculer la probabilité d'un événement ;
- Savoir justifier si une réponse est juste ou fautive et produire une argumentation.

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

Dans cet exercice les réussites sont variables d'un candidat à un autre. Un arbre permet de décrire toutes les possibilités, mais il n'était pas un passage obligé. Il permet cependant de ne pas oublier de cas. Dans cet exercice particulièrement, certaines réponses ont été données sans justification. Dans le cas du calcul de la probabilité de l'intersection d'événements indépendants grâce à un produit de probabilités, il était nécessaire de justifier, même si ce n'est pas explicitement demandé dans la consigne.

Interpréter « deux jetons au moins » a mis en difficulté certains candidats. Ces tournures très classiques, « au plus » ou « au moins », sont à étudier avec soin avant cette épreuve.

Exercice 3 :

➤ **Compétences évaluées :**

- Lire et comprendre une situation tirée de la vie réelle et qui est modélisée ;
- Mobiliser ou manipuler une formule de calcul de volume ;
- Mener un calcul avec des pourcentages ;
- Calculer un pourcentage d'évolution ;
- Être capable de faire des conversions de volumes ;
- Calculer une vitesse moyenne ;
- Calculer une distance connaissant le temps de parcours et la distance ;
- Être capable de faire des conversions de temps, de distance et de vitesse ;
- Maîtriser les indicateurs de position et de dispersion ;
- Calculer une proportion ;
- Comprendre et saisir une formule dans un tableur.

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

Cet exercice est le mieux réussi par les candidats, c'est aussi celui où les résultats les plus aberrants ont été trouvés. Un élève qui court à 2400 km/h ou une piscine de plus de 1800 m de profondeur. Il faut à chaque calcul dans une situation concrète prendre le temps d'exercer son esprit critique. Le calcul de volume est bien maîtrisé, mais les évolutions en pourcentage sont souvent moins réussies. Comme chaque année, les conversions des vitesses posent des difficultés.

La syntaxe des formules du tableur n'est pas maîtrisée, alors que cette question est très fréquente. L'utilisation d'un tableur doit être maîtrisée quand on souhaite devenir professeur des écoles.

Concernant les statistiques, la médiane n'est pas toujours bien interprétée, les calculs de moyenne sont davantage maîtrisés et mieux appropriés.

Exercice 4 :

➤ **Compétences évaluées :**

- Connaître la nature des différents nombres et savoir la caractériser.

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

L'exercice 4 est le moins bien réussi par les candidats. Les consignes sont mal lues, mal comprises ou mal interprétées. Là aussi, il aurait fallu prendre plusieurs exemples ou contre-exemples pour se les approprier. Les candidats doivent bien maîtriser la nature des nombres (nombre entier naturel ou relatif par exemple) et bien connaître la différence entre un nombre décimal et un nombre rationnel ou irrationnel. Les termes multiples ou diviseurs ne sont pas utilisés à bon escient. Les explications très développées dans certaines copies finissent par être confuses.

Exercice 5 :

➤ **Compétences évaluées :**

- Maîtriser la différence entre périmètre et aire ;
- Comparer deux aires et deux périmètres.

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

Les deux premières questions sont très bien maîtrisées contrairement aux deux dernières où des confusions entre aires et périmètres apparaissent, plusieurs réponses sont partielles.

Exercice 6 :

➤ **Compétences évaluées :**

- Identifier les attendus d'un problème de géométrie et le théorème adapté qui va permettre sa résolution ;
- Appliquer le théorème de Pythagore ou sa réciproque ;
- Lire, comprendre et compléter un algorithme ;
- Utiliser le logiciel Scratch.

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

Les candidats montrent des connaissances mais la rédaction n'est pas assez soignée pour l'application du théorème de Pythagore ou de sa réciproque. Certains ne sont pas assez précis sur le théorème mobilisé. Par ailleurs, il fallait bien justifier que le triangle est rectangle **et** isocèle et préciser le sommet pour lequel le triangle est rectangle et isocèle. Un triangle n'est pas systématiquement isocèle lorsqu'il n'est pas équilatéral.

Le patron d'une pyramide est largement connu, mais il fallait bien étudier les trois figures.

La question Scratch est plutôt bien réussie cette année.

Epreuve écrite d'application :

- **Histoire, géographie, enseignement moral et civique ;**
- **Sciences et technologie ;**
- **Arts.**

Notée sur 20. Note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de trois heures ; Coefficient 1.

Référente de l'épreuve d'application : Sandrine BAYET – IEN

Epreuve d'application Histoire – Géographie, Enseignement moral et civique :

Responsable de la commission : Sophie RICHERD, IA-IPR

Ce rapport s'inscrit dans la continuité des rapports des années précédentes, depuis la session 2022 ; il a pour objectif de guider les candidats dans une bonne appréhension de l'épreuve.

La correction des copies a été abordée avec bienveillance par les correcteurs, et sans attente d'une expertise scientifique importante, ni en histoire ni en EMC. Il s'agissait d'identifier des futurs professeurs ayant un socle de connaissances et de culture générale, et sachant lire les programmes, tout en faisant preuve d'une réflexion actualisée sur ces disciplines.

- **La présentation de l'épreuve**

L'épreuve, sur 20 points, comprend deux composantes : pour cette session, la première partie en histoire comptait pour 12 points et la seconde en Enseignement Moral et Civique pour 8 points.

- **Composante histoire** : elle s'appuyait sur un dossier documentaire autour de la thématique de « L'école primaire au temps de Jules Ferry » dans un contexte d'enracinement des idées de la République. Le corpus documentaire était composé de sept documents : un extrait du programme d'histoire de 2020 pour le thème 1 de la classe de CM2, « Le temps de la République », un extrait d'un texte d'historien, Pierre Barral, « Jules Ferry et l'école rurale », un extrait d'une conférence pédagogique réalisée par un instituteur sur l'instruction civique à l'école primaire en 1907, des articles extraits de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire, une carte postale d'une mairie-école en 1909, et une photographie d'une classe de garçons en 1909.

Les candidats devaient d'abord expliquer, par leurs connaissances et avec l'aide des documents, comment l'école primaire publique a participé à l'enracinement des idées républicaines en France au début de la IIIe République. Il s'agissait donc de faire un premier point scientifique. Dans un deuxième temps, les candidats devaient proposer un plan de séquence sur le chapitre « L'école au temps de Jules Ferry », en précisant pour chaque séance, son titre, les compétences et connaissances travaillées, ainsi que le lexique mobilisé.

Enfin les candidats devaient choisir un document du dossier qu'ils pourraient utiliser dans cette séquence et détailler son exploitation pédagogique en classe, avec une proposition de trace écrite réalisée avec les élèves.

- **Composante EMC** : elle avait pour objet d'étude les valeurs et principes de la République, avec en appui deux documents relatifs au thème de la laïcité. Il s'agissait de la charte de la laïcité à l'Ecole et de deux affiches exprimant les représentations initiales d'élèves de CM2 à propos de la laïcité.

Dans une première question, les candidats devaient indiquer quelle définition de la laïcité ils donneraient à des élèves de CM2 ; pour la deuxième question, ils devaient expliquer comment ils pourraient utiliser la charte de la laïcité pour faire évoluer les représentations initiales des élèves.

Le sujet ainsi présenté, était bien accessible et cohérent, puisqu'il prolongeait la réflexion d'une même thématique pour les deux composantes. On peut noter cependant que la thématique choisie semble moins connue des enseignants du primaire que celles des années précédentes (première et deuxième guerres mondiales).

On peut également remarquer que **le corpus documentaire** n'était pas trop fourni (au total neuf documents) et d'un abord aisé ; il **apportait un réel appui aux candidats**, et quasiment toutes les connaissances historiques nécessaires étaient présentes dans les documents.

Le questionnement se voulait précis et explicite, avec des attendus très ouverts et non-exhaustifs ; le jury attendait donc des connaissances essentielles, avec plusieurs réponses possibles. Les consignes précises et détaillées **nécessitaient une démarche rigoureuse et leur application en totalité**, notamment en veillant à bien préciser les compétences, les connaissances et le lexique mobilisé pour la séquence d'histoire, ainsi que la justification du choix du document et la réalisation d'une trace écrite avec les élèves.

Si le jury a rencontré peu de copies hors-sujet, il attire cependant **l'importance de mieux cerner le sujet** : il s'agissait de bien comprendre que la thématique principale était centrée sur l'enracinement des valeurs de la République par l'école au temps de Ferry, et pas seulement sur une comparaison avec « l'école d'autrefois ».

Le jury observe aussi globalement un certain manque de connaissances personnelles sur la III^e République et des copies souvent peu développées (de l'ordre de 3 à 4 pages pour une épreuve de trois heures). Certes la longueur d'une copie ne garantit pas sa qualité, mais le manque d'approfondissement et de précision révèle une réflexion trop superficielle et peu maîtrisée.

A l'inverse le jury a apprécié les copies bien structurées et avec des qualités rédactionnelles ainsi que des propositions pédagogiques bien adaptées.

Il rappelle **l'importance de suivre précisément et complètement les consignes du sujet** (par exemple, une trace écrite co-construite, une définition pour les élèves).

En EMC, le jury insiste aussi sur **la maîtrise des définitions des valeurs et principes de la République** : la définition de la laïcité a souvent été limitée à la liberté de conscience et il y a eu peu de mention de la neutralité de l'Etat français.

- **Les attendus des correcteurs**

La composante Histoire

Pour la première question, on attendait des candidats qu'ils montrent qu'ils ont compris que l'affirmation de la République passe par la diffusion d'une culture républicaine à laquelle l'école primaire publique a fortement contribué. Ils devaient ainsi mentionner les trois dimensions essentielles suivantes : les contenus et démarches d'enseignement (par exemples, la mise en place de l'instruction morale et civique qui remplace l'instruction religieuse, le catéchisme, la diffusion de raisonnements scientifiques, la volonté d'inculquer le civisme et le patriotisme ; l'action législative de la puissance publique pour limiter l'influence de l'Église catholique dans l'éducation et assurer l'instruction des enfants, (par exemple la gratuité de l'école en 1881, l'instruction primaire obligatoire et la laïcisation de l'école publique en 1882, la laïcisation du personnel des écoles primaires en 1886...) ; la large diffusion des symboles de la République

(dans la classe, sur les bâtiments scolaires...) et des références à la Révolution (Marianne, le drapeau tricolore, la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, la devise de la République inscrite sur les frontons des édifices publics à partir du 14 juillet 1880).

Lors de la préparation d'une séquence d'apprentissage en classe de CM2 portant sur le sous-thème « L'école primaire au temps de Jules Ferry » du thème 1 du programme d'histoire, on attendait des candidats qu'ils proposent :

- des objectifs d'apprentissages clairs et annoncés (par exemple, faire comprendre aux élèves la cohérence du projet républicain et sa portée dans l'école) ;
- une séquence construite de manière cohérente, qui constitue une démonstration ;
- des titres de séance explicites et en lien avec le contenu enseigné ;
- un nombre et un choix de compétences réalistes parmi lesquelles : « se repérer dans le temps » ; « s'approprier et utiliser un lexique historique approprié » ; « raisonner, justifier une démarche et des choix effectués » ; « comprendre et analyser un document » ; « pratiquer différents langages (expression orale, une trace écrite) ... » ;
- des connaissances travaillées en lien avec les objectifs d'apprentissage, et s'appuyant sur des notions-clés ;
- un choix pertinent du lexique mobilisé au regard des objectifs de séquence et de l'âge des élèves, avec la mise en avant des termes suivants : laïcité (ou laïcisation, école laïque) ; République ; démocratie ; droits (ou libertés), etc.

Pour la troisième question d'histoire, si les candidats choisissent le document librement, il convenait que ce choix soit aussi adapté à l'âge des élèves, de 10-11 ans ; ce qui excluait de fait certains documents.

Les documents d'accompagnement des programmes suggèrent plusieurs pistes pour choisir un document approprié : une entrée par « l'étude des bâtiments (qui permet d'amorcer l'étude des symboles, tout en établissant concrètement que l'école est au cœur de la République) » ou par celle des programmes de 1882 « qui peuvent établir l'aspect laïque de l'enseignement ». Les élèves peuvent également étudier une photographie de salle de classe « pour comparer les rites scolaires qui se développent au cours de cette période et leurs propres habitudes scolaires quotidiennes ».

On attendait donc des candidats :

- qu'il justifient leur réponse en expliquant l'intérêt du document choisi ; la pertinence de leur choix et de l'exploitation pédagogique a été appréciée au regard des objectifs énoncés dans la réponse précédente présentant la séquence.
- qu'ils présentent l'intérêt du dispositif pédagogique choisi ;
- une exploitation pédagogique détaillée qui montre les élèves en activités et le rôle de l'enseignant ;
- une trace écrite co-construite qui pouvait prendre des formes diverses : texte, carte mentale, tableau, etc. ; une trace écrite rigoureusement juste, réaliste et adaptée à l'âge des élèves.

La composante EMC

L'EMC a souvent été moins investie par les candidats et moins bien traitée que la composante précédente.

On attendait, dans une première question, que les candidats indiquent une définition de la laïcité donnée à des élèves de CM2.

Il n'existe pas de définition de la laïcité en droit positif et plusieurs formulations étaient acceptables, dès lors que le candidat faisait comprendre aux élèves que la laïcité est un principe d'organisation de la République reposant sur la neutralité de la puissance publique et la séparation des Eglises et de l'Etat, et visant à garantir la liberté de conscience de chacun et l'égalité civile. La définition proposée par le candidat devait être adaptée à la compréhension d'un élève de cycle 3.

Enfin, les candidats devaient proposer une réalisation pédagogique qui conduirait les élèves à affiner et à enrichir leur compréhension de la laïcité.

On attendait des candidats :

- qu'ils mettent en évidence la dimension expérientielle de la pédagogie de la laïcité ; que les élèves confrontent leurs représentations à des articles de la Charte de la laïcité et à des exemples réels tirés du quotidien, du concret et de leur vécu ;
- la maîtrise de tous les termes utilisés dans la Charte,
- une séance réaliste et pertinente, qui permette de comprendre ce que font les élèves, ce que fait le professeur.

La lisibilité, la précision du vocabulaire, la qualité de l'expression et de l'orthographe des candidats ont été prises en compte dans la notation globale. Le jury a apprécié les copies présentant dans l'ensemble un bon niveau d'expression, une orthographe et une grammaire correctes ; ce qui est le cas de la plupart des copies. Néanmoins, pour plusieurs candidats, la maîtrise de la langue est à perfectionner (nombreuses fautes d'orthographe, notamment pour les accords) ; **une relecture attentive des copies en ce sens est fortement conseillée.**

Il n'y a pas de prescription particulière en ce qui concerne **les formes de présentation et de rédaction** (notamment de la séquence) : de façon générale l'ensemble des propos doit être **rédigé de façon structurée et organisée** ; une introduction sur le sujet est appréciée ; il est aussi **possible d'y inclure un tableau d'organisation d'une séquence.**

Un tableau ou une carte mentale bien organisés, permettent de **construire une réponse claire**, mettant en parallèle les séances, les compétences visées, les objectifs d'apprentissage. Cependant, la priorité reste le fond et non la forme de la restitution.

- **Les points forts des bonnes copies**

Ce sont les copies où les candidats ont fait preuve d'une compréhension solide du sujet, d'une bonne connaissance des faits historiques leur permettant de situer le rôle de l'école dans

l'enracinement de la République, une maîtrise claire des notions-clés comme la laïcité, la République, et la mention des symboles républicains. Ces candidats ont bien exploité les documents fournis et les ont analysés avec du recul ; ils ont su problématiser leur réflexion et la séquence proposée.

Leurs propositions pédagogiques étaient variées, concrètes et souvent innovantes ; par exemples, avec des mises en œuvre bien pensées, dans une démarche active, participative et collaborative, comme des travaux de groupe, des réalisations de jeux de rôles, d'affiches, d'expositions, de sorties pédagogiques, etc. La mise en projet prenait alors une dimension collective et permettait de donner aux élèves un rôle d'émissaires de la laïcité. Ces candidats ont aussi proposé des traces écrites co-construites avec les élèves, ont pris en compte la diversité des élèves et ont construit une évaluation afin de vérifier la bonne compréhension des élèves. Ils ont démontré qu'ils étaient capables de susciter l'intérêt et l'investissement des élèves et de mettre en œuvre des éléments de différenciation.

Certains candidats ont aussi établi des liens interdisciplinaires avec d'autres disciplines (arts plastiques, Parcours citoyen), renforçant la cohérence de leur démarche.

Ces copies se sont également démarquées par leur qualité rédactionnelle, par la clarté et la cohérence des propos et par une présentation claire, notamment sous forme de tableaux pour les séquences, ce qui a facilité la lecture et la compréhension de la progression didactique et pédagogique.

- **Les faiblesses des copies insuffisantes**

Ce sont souvent des copies avec un développement succinct et donc incomplet, avec des questions non traitées. Les séquences proposées étaient trop brèves, peu concrètes et peu adaptées à l'âge des élèves.

Ces candidats ont prélevé des informations dans les documents sans argumentation ni explication. Certains candidats se sont contentés de paraphraser les documents et n'ont apporté aucune analyse. Les objectifs de la IIIe République (enracinement républicain) n'ont pas été clairement reliés aux décisions prises dans l'organisation de l'école.

Ces candidats ont fait peu référence au socle commun de connaissances et de compétences. Ils présentaient également des difficultés à distinguer les objectifs généraux de la séquence des objectifs pour chaque séance.

Les consignes n'ont pas été entièrement respectées : utilisation inappropriée des documents, absence de précisions sur les connaissances ou les compétences visées, ou encore confusion entre différentes notions (ex : objectifs de connaissances / objectifs de compétences) ; la trace écrite est inexistante ou inadaptée et non construite avec les élèves. Le travail de l'élève et du professeur ne sont pas présentés ; les activités sont difficilement réalisables.

Certaines notions fondamentales comme l'État, la neutralité, ou la République étaient mal maîtrisées ; la définition de la laïcité souvent incomplète ou confuse : par exemple, se limiter à la liberté religieuse sans évoquer la séparation de l'État et de l'Église ou la neutralité de l'État.

- **Conclusion**

Si la préparation des candidats semble globalement meilleure que lors des sessions précédentes, il leur reste encore des progrès à réaliser dans le suivi précis des consignes afin de mieux respecter les attentes du concours. Il leur faut aussi veiller à bien s'emparer de l'ensemble des programmes officiels et de toutes les thématiques de nos disciplines afin d'en maîtriser les principales notions et repères spatiaux-temporels. Enfin des efforts sont encore attendus dans la qualité de l'expression écrite, en veillant à bien se placer dans un registre de langage soutenu correspondant à l'exigence de ce concours.

Epreuve d'application Sciences et technologie :

Responsable de la commission : Myriam VIAL – IA-IPR

L'épreuve écrite d'application est la troisième des épreuves d'admission. Le domaine sciences et technologie est choisi par le candidat le jour de l'épreuve, qui dure trois heures. Le sujet, national, se compose d'un dossier de documents issus de travaux de recherche et de documents pédagogiques. L'épreuve est notée sur 20 points ; une note globale inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.

- **Présentation du sujet**

Le sujet de cette session comporte trois parties indépendantes relatives à un thème commun : une expédition dans l'océan austral - thème en phase avec l'actualité, puisque 2025 est l'année de la mer, la France ayant accueilli à cette occasion à Nice la 3ème conférence des Nations Unies pour les océans. Il s'agit ici pour les candidats d'aborder différents aspects de l'expédition scientifique organisée par Jean-Louis Etienne afin de collecter des données sur l'océan austral, difficile d'accès mais acteur majeur du climat.

Le sujet est organisé en trois parties indépendantes :

- la station PolarPOD, objet technologique innovant par ses adaptations aux conditions extrêmes de l'océan austral et comme navire écologique 0 émission ;
- l'étude des caractéristiques techniques du Polar POD (masse, flottabilité), celle de la molécule d'eau, les changements d'états et la désalinisation ;
- La troisième partie aborde l'étude des écosystèmes marins, en mettant en avant les paramètres du milieu, les relations entre les organismes et leur environnement, et l'impact du réchauffement climatique.

Il a pour objectif d'évaluer la capacité des candidats à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Pour ce faire, les questions sont formulées de manière à évaluer à la fois les connaissances scientifiques des candidats, leur capacité à interpréter des données documentaires, à argumenter, à exploiter des productions d'élèves, à produire des écrits scientifiques ainsi que des traces écrites destinées aux élèves.

L'usage de la calculatrice est interdit ; un calcul est attendu.

- **Traitement du sujet par les candidats**

Le sujet ne présente pas de difficulté particulière. Pour une grande majorité de candidats, il a été traité dans le respect de l'ordre des parties et des questions. La qualité des copies est satisfaisante, même si elles révèlent des fragilités diverses selon les candidats.

Les documents à exploiter sont variés, leur étude se fait au travers de 25 questions, 13 à visée scientifique et 12 relevant de la pédagogie ou de la didactique des sciences.

Le jury relève des copies où l'écriture, la syntaxe, ainsi que l'orthographe et la grammaire sont mal maîtrisées. Il est rappelé que des réponses précises, synthétiques et argumentées sont attendues, car elles témoignent de compétences de communication ainsi qu'une maîtrise des contenus, compétences indispensables à tout enseignant

Les candidats ont tendance à ne pas analyser les informations apportées par les documents.

Une part importante se limite à la description, voire à la simple paraphrase. Lorsque les questions exigent plusieurs éléments de réponse, il est fréquent que la réponse soit incomplètement renseignée. Les argumentations, lorsqu'elles sont présentes, sont de qualité et complètes, mais certaines manquent de précision, car le domaine traité n'est pas assez connu par le candidat.

Le jury recommande aux candidats de lire l'intégralité du sujet et de porter une attention aux verbes d'action utilisés pour formuler les questions. Cela permet d'éviter les réponses hors sujet.

Connaissances scientifiques liées au sujet

Elles sont globalement maîtrisées par les candidats. La première partie, relative à la technologie, est moyennement réussie. Les candidats maîtrisent assez bien la programmation.

La consigne relative à la mise en œuvre d'une modélisation de la station du PolarPOD est celle la moins bien réussie. Les propositions des candidats sont très incomplètes et l'évaluation très peu explicite.

La seconde partie montre des lacunes importantes quant aux changements d'état de l'eau.

Les candidats ont eu des difficultés à effectuer des calculs.

La troisième partie du sujet est assez bien réussie. La différence entre savoir et fréquence est maîtrisée par une majorité de candidat. La différence entre météorologie et climat n'est pas bien comprise, les réponses sont approximatives.

D'un point de vue pédagogique et didactique, les candidats éprouvent des difficultés à analyser avec finesse les productions d'élèves et à proposer une remédiation. Les propositions d'exploitation en classe sont assez pauvres.

- **Conseils aux futurs candidats**

- Avoir une bonne connaissance des programmes et attendus des cycles 1 à 4 et savoir lire les programmes publiés dans le Bulletin Officiel de l'Éducation nationale ;
- Maîtriser scientifiquement les contenus enseignés, cela permettra une rédaction de réponses à l'aide d'un vocabulaire scientifique précis et rigoureux ;
- Savoir mettre en œuvre et rendre compte d'une démarche scientifique, d'une démarche d'investigation, d'une démarche expérimentale et/ou une démarche technologique. Les démarches en sciences et technologie sont plurielles et adaptées aux objectifs visés. Les candidats doivent apprendre à construire des séances et séquences pédagogiques ;
- Travailler la didactique et la pédagogie liées aux sciences, afin d'être en capacité de se projeter dans l'acte d'enseigner ;
- Être explicite quant aux activités proposées aux élèves ;
- Lors de la rédaction de la copie, le candidat portera son attention sur les points suivants :
 - o la rédaction des réponses : elles doivent être courtes et précises, en adéquation avec les verbes de consignes ;
 - o ne pas oublier des éléments de réponse lorsque la question est multiple ;
 - o la relecture de la copie afin de limiter les erreurs d'orthographe et de grammaire, prises en compte dans l'évaluation ;
 - o la réalisation de calculs simples (sans calculatrice).

Epreuve d'application Arts :

Responsable de commission : Norbert MAISSE – IA-IPR

Pour la session 2025 du concours du CRPE, 352 candidats ont choisi l'épreuve d'application dans le domaine des arts.

Épreuve écrite d'application dans le domaine des Arts (éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts) L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3).

Le sujet demandait convoquait cette année la composante Arts Plastiques en Cycle 2 (sujet A) et la composante Univers sonores au cycle 1 (sujet B)

A - En tirant parti des éléments fournis dans le dossier joint, vous proposerez une fiche de préparation en vue d'une séance d'arts plastiques destinée à une classe de cycle 2.

Votre proposition devra être argumentée et vos choix seront justifiés Vous vous appuyerez sur le(s) point(s) de programme suivant(s) :

La narration et le témoignage par les images

Articuler le texte et l'image à des fins d'illustration, de création

Votre fiche de préparation permettra d'éclairer le jury sur votre connaissance du cadre réglementaire et des conditions spécifiques de l'enseignement des arts plastiques au cycle 2.

B – En tirant parti des éléments fournis dans le dossier joint, vous proposerez une analyse critique de la fiche de préparation dans le domaine des univers sonores destinée à une classe de petite section de maternelle. Vous vous appuyerez sur le(s) point(s) de programme suivant(s) :

Univers sonores

Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de chansons

Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive et artistique

Votre analyse permettra d'éclairer le jury sur votre connaissance du cadre réglementaire et des conditions spécifiques de l'enseignement des univers sonores au cycle 1.

Deux exercices différents donc, la rédaction d'une fiche de préparation en arts plastiques et une analyse critique d'une fiche de préparation pour la musique. Chaque sujet était assorti d'un dossier documentaire complet, que les candidats pouvaient librement utiliser et faire mention dans leur copie, et utilement compléter avec leurs connaissances personnelles.

Le nombre de candidats ayant choisi l'épreuve d'application en Arts est stable (352 contre 359 en 2024).

Nous pouvons dresser le bilan suivant :

Note moyenne en Arts : 11,52 /20 (contre 11,76 en 2024)

Echelle des notes : de 2 à 20 pour les 2 composantes arts plastiques et univers sonores. Les moyennes sont sensiblement proches pour chaque domaine : 5,73 /10 en Arts plastiques et 5,83 /10 en Musique.

- 1 copie débute par le sujet se Sciences technologie avant changement (repentir) pour les Arts
- 3 candidats n'ont pas traité la composante arts plastiques
- 2 candidats n'ont pas traité la composante univers sonores
- 16 copies ont une note inférieure à 5 /20 (éliminatoire), relativement à des hors sujets, une méconnaissance des attendus de l'épreuve, une mauvaise lecture des sujets, etc. qui ont été dommageables.

- **Une épreuve préparée, mais...**

Les documents associés à ces fiches de préparation étaient riches et variés, pour permettre une construction et une critique efficaces à condition de s'en imprégner et d'avoir une connaissance minimale des Cycles 1 et 2 et des programmes des enseignements artistiques associés. A la lecture de certaines copies, les correcteurs ont pu s'interroger sur la connaissance des oeuvres faisant partie du corpus à maîtriser (disponibles sur Canopé) pour une bonne préparation de l'épreuve.

Nous pouvons rappeler que, si le choix final de l'épreuve d'application se fait en temps réel le jour des épreuves écrites entre les 3 domaines « sciences et technologie », « Histoire et Géographie » et « Arts », les candidats doivent se préparer efficacement, d'autant que l'épreuve passe très vite (il est bien évident que certains candidats n'ont pas su gérer les 3 heures du temps imparti).

- **D'une manière (encore trop) générale**

Nous pouvons noter le manque d'étayage et de différenciation proposés. Il en est de même pour la transdisciplinarité et la polyvalence (les Arts Plastiques se prêtaient bien à un travail d'écriture / la musique à un travail de phonologie mais aussi en lien avec l'EPS) à laquelle les candidats n'ont que trop rarement fait mention.

Les enseignements artistiques font partie du socle commun à l'école maternelle et primaire, et il est dommage de faire la confusion entre PEAC et disciplines d'enseignement, ainsi qu'entre art et arts plastiques.

Nous notons aussi une méconnaissance en didactique et en pédagogie de l'enseignement des arts plastiques et de l'éducation musicale.

Dans quelques copies, la langue française n'est pas maîtrisée. Dans d'autres, ce sont les règles grammaticales, l'orthographe et la syntaxe qui sont malmenées (avec plus de 40 fautes relevées dans une seule copie par exemple, accord du sujet et du verbe, des pluriels sans « s », des infinitifs du 1er groupe confondus avec des participes passés, etc.). Enfin, nous portons à l'attention des candidats un usage de verbiage, de délayage qui ne font pas avancer la démonstration ou le raisonnement. Ces candidats gagneront à faire preuve de plus de plus concision et précisions dans leurs propos.

Certains candidats n'ont visiblement pas lu les rapports de jurys des années précédentes avec les conseils de base quant à la rédaction d'une copie avec introduction et conclusion, sans oublier la clarté dans la lisibilité de la copie.

Trop souvent, la consigne donnée dans le sujet de « argumenter ses propositions et justifier ses choix » n'a pas été respectée dans le sujet A (arts plastiques), de même que « éclairer le jury sur la connaissance du cadre réglementaire et des conditions spécifiques de l'enseignement des univers sonores au cycle 1 » pour le sujet B. Il y a fort heureusement d'excellentes copies (21 % ont une note > 15) dans lesquelles les 2 composantes sont parfaitement traitées, alors que d'autres laissent deviner des appétences (ou lacunes) dans une des 2 composantes (Arts Plastiques ou Univers Sonores). Certains candidats ont ainsi débuté leur copie par le sujet B montrant d'une certaine manière leur préférence.

Sujet d'arts plastique

Place de la manipulation, de l'expérimentation peu présente
Peu de mise en projet de l'élève, qui est un simple exécutant d'une consigne
Connaissance insuffisante en terme d'élaboration d'une fiche de préparation.

Sujet de musique

Techniques d'apprentissage d'un chant peu développées
Manque de notions musicales de base (pulsation, rythme)

• **Quelques recommandations pour les futurs candidats**

Nous pouvons reprendre ces recommandations dans les précédents rapports de jury, à savoir :

- Veiller à la qualité graphique de l'écriture, la syntaxe, l'orthographe et la grammaire
- Veiller à la lisibilité de la copie
- Rédiger une introduction qui présente le sujet, la problématique et annonce le plan et une conclusion qui propose une synthèse de l'analyse et des prolongements possibles
- Penser à la pédagogie de projet et à la démarche de création
- Traiter entièrement les 2 sujets, quels que soient les domaines artistiques convoqués par les sujets
- Connaître les oeuvres du programme limitatif, qui changent au fil des sessions, pour pouvoir s'en saisir et les convoquer efficacement dans ses démonstrations
- Penser à garder du temps pour relire sa copie afin d'éliminer des « coquilles »
- Ne pas proposer une trame toute faite et vide de sens pour y faire entrer de force des objectifs, des notions, des pratiques qui ne correspondent pas au sujet, voire qui sont irréalistes.

PARTIE IV - LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Epreuve orale de leçon en français et mathématiques :

Durée de préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Français: 30 minutes, exposé de 10 à 15 minutes, suivi d'un entretien avec le jury

Mathématiques: 30 minutes, exposé de 10 à 15 minutes, suivi d'un entretien avec le jury

Notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Coefficient 4.

Responsables de la commission :

Julia VUILLAUME – IEN référent français

Jacques ESCOT – IEN référent maths

L'épreuve de l'oral de leçon est structurée autour des deux domaines que sont les mathématiques et le français. Chaque domaine comporte donc un exposé à partir d'une consigne et d'un dossier, puis un temps d'entretien avec les membres de la commission.

L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat dans ces deux domaines, et pour l'ensemble des cycles de l'école primaire. **A ce titre, le jury recommande expressément aux candidats de prendre connaissance des programmes des cycles 1, 2 et 3. Les connaissances didactiques et pédagogiques doivent faire l'objet d'une préparation rigoureuse,** un candidat ne sachant pas la différence entre le périmètre et l'aire n'est pas un candidat prêt à enseigner. Malgré la mention de ce point de vigilance dans les rapports de jury des sessions précédentes, les connaissances didactiques ne sont pas suffisamment maîtrisées. Par ailleurs, le jury recommande aux candidats la lecture des ressources institutionnelles tels que les documents Eduscol et les repères de fin d'année pour les niveaux de classe du CP au CM2. La lecture de ces éléments permettra en outre, aux candidats de mieux identifier les enjeux des différents niveaux au sein des différents cycles.

Cette épreuve permet aux membres des commissions d'apprécier la qualité réflexive des candidats lors des échanges de l'entretien, et par conséquent l'épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à entrer dans un dialogue constructif. Le jury souhaite rappeler que le fait de revenir et modifier la proposition initiale n'est pas un signal négatif, au contraire cela atteste de la capacité à ajuster sa réflexion. Le jury a pu observer de la part de certains candidats, une difficulté réelle à se remettre en question et à entrer en communication avec les membres des commissions.

Le jury rappelle aux futurs candidats de la session 2026 que le niveau langagier (vocabulaire, syntaxe, clarté des propos) doit être considéré à la hauteur des enjeux du métier d'enseignant. L'épreuve doit permettre au candidat et aux membres des commissions de se projeter dans l'exercice du métier. Il est donc vivement recommandé aux candidats d'envisager concrètement les éléments de langage qui seront utilisés en classe : quelle consigne pourrait être passée ? Le langage de l'enseignant doit être modélisant pour les élèves. La session 2025 a mis en exergue des niveaux langagiers insuffisants et incompatibles avec l'exercice du métier visé.

Le jury établit diverses recommandations afin de permettre aux candidats de mieux se préparer, celles-ci concernent la forme (exposé et entretien) et le fond (contenu, connaissances).

Conseils aux candidats :

La forme de l'exposé

- La **durée de l'exposé est établie à 10-15 minutes**. Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à la préparation de celui-ci. En effet, un exposé d'une durée inférieure n'est pas pénalisé lors de l'évaluation. En revanche le jury déconseille au candidat de paraphraser les éléments du dossier, ou toute autre stratégie, qui viserait à gagner du temps. Un exposé d'une durée inférieure à 7 minutes n'est pas un signal positif.
- La préparation de la forme (débit de parole, structuration, durée) ne peut s'improviser. La préparation est donc essentielle afin de pouvoir compenser une situation de stress lié au concours. L'entraînement à cette épreuve doit également permettre de prendre conscience des tics de langage.
- L'exposé constitue l'amorce de l'entretien, il est donc nécessaire qu'il soit structuré : introduction, développement et présentation de la séance, conclusion. Le jury invite les candidats à ne pas s'enfermer dans des présentations de séance très, voire trop, standardisées.
- Le candidat devra lire attentivement la consigne et prendre connaissance des documents du dossier. **S'il n'est pas attendu que tous les documents soient utilisés dans la séance présentée, il est cependant attendu du candidat qu'il puisse expliciter les choix opérés (document non utilisé).**
- La présentation des documents contenus dans le dossier ne doit pas se résumer à la lecture de l'auteur, le type de document et la date. Le jury attend, dès cette introduction, que le candidat puisse faire preuve d'analyse. **Une présentation détaillée de chaque document n'est pas attendue, les documents doivent être intégrés à l'élaboration de la séance.**
- Le candidat veillera à s'exprimer dans un niveau de langage clair et approprié au contexte du concours et du métier visé.

Le contenu des leçons – exposé et entretien

- La connaissance des enjeux des cycles 1,2 et 3 est essentielle. **Les candidats doivent être en capacité d'expliquer les termes employés lors de la séance proposée, didactiques et pédagogiques.**
- Le jury recommande aux candidats d'envisager des modalités pédagogiques variées (travail de/en groupe, ateliers, individuel, en binôme etc.) au service d'un objectif pédagogique clairement énoncé et de justifier ce choix. Par ailleurs, le candidat devra penser son rôle et sa place lors de ces différentes modalités. De fait, **le candidat veillera à considérer l'activité de l'ensemble des élèves.**

Pour les séances en cycle 1, le jury recommande aux candidats de considérer la classe entière, trop souvent les propositions envisagent uniquement des modalités en groupe.

- Le jury recommande aux candidats de structurer la séance telle une fiche de préparation et que les attendus institutionnels soient mis en perspective. **Le jury recrute un futur professeur des écoles.**
- Le jury conseille aux candidats de s'appropriier les connaissances didactiques en français et mathématiques afin de mieux identifier les objectifs, les compétences visées et les difficultés possibles. Au même titre, le jury conseille aux candidats de prendre connaissance des guides institutionnels existants, ils synthétisent les enjeux didactiques et pédagogiques.
- La place du jeu et de la manipulation dans les apprentissages doit être considérée par les candidats pour l'ensemble du parcours scolaire de l'élève du cycle 1 au cycle 3.
- Le jury recommande aux candidats d'être en capacité de définir les termes employés et de connaître les enjeux pédagogiques induits. Par exemple : *prérequis, recueil de représentations, institutionnalisation, mise en commun, hétérogénéité, différenciation etc.*
- Le jury conseille aux candidats de définir les durées des différentes phases en adéquation avec la temporalité réelle d'une classe, du moins d'éviter des séances d'institutionnalisation de 3 minutes par exemple.
- L'hétérogénéité de la classe doit être considérée afin que les besoins des élèves soient envisagés dans le cadre de l'enseignement. La différenciation doit être pensée, les obstacles d'apprentissages anticipés.

Le jury souhaite porter à la connaissance des candidats certains **écueils à éviter** lors de cette épreuve :

- Proposer des modalités pédagogiques éloignées de la réalité des classes : *une classe de petite section à 12 élèves n'est pas en adéquation avec la réalité, et ce même si cela permet d'envisager dans la proposition des ateliers avec quatre groupes de 3 élèves...*
- **Les modalités envisagées dans la séance élaborée par le candidat ne sauraient se résumer à des tâches individuelles et un enseignement frontal.** L'épreuve est basée sur l'élaboration de séances d'enseignement.
- **L'application d'une méthodologie, certes garante d'une structuration, n'est pas suffisante. Le jury attend de pouvoir apprécier l'enseignant en devenir, sa qualité d'analyse et de réflexion durant l'entretien.**
- Une séance qui évoquerait pas ou peu l'activité des élèves ne répond pas aux attentes de l'épreuve.

Le jury rappelle aux candidats que le cadre de l'entretien est celui d'un échange, la posture et les qualités relationnelles ne doivent pas être minorées. Le candidat doit s'autoriser à réviser sa proposition, il pourra envisager des modifications de la séance proposée à la lumière des échanges.

Enfin, le jury souligne le fait que l'objectif est de permettre à chaque candidat d'exprimer son potentiel en lien avec la posture et les connaissances d'un professeur des écoles en devenir, et cela dans un cadre bienveillant.

Epreuve de l'oral d'entretien :

L'épreuve comporte deux parties.

- La première partie (30 minutes) est consacrée à l'EPS, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

- La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Durée de préparation : 30 minutes

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignements.

Responsables de la commission :

Yoann ADLER – IA-IPR référent EPS

Brigitte PARRINI et Claire TOUGUI – IEN référentes CSP

Le jury constate que la grande majorité des candidats arrive préparée à l'épreuve. Il attend du candidat une posture réflexive ainsi qu'une capacité à échanger en justifiant ses choix. Le jury n'est pas à la recherche d'une réponse « juste », mais conduit le candidat à formuler des hypothèses et des pistes de réponses argumentées. Le candidat s'appuie sur des connaissances réglementaires et institutionnelles.

Tout au long de l'épreuve, le jury est attentif à la capacité du candidat à s'exprimer et communiquer avec aisance, clarté et précision, en mobilisant un registre de langue adapté. Il est attendu du candidat qu'il identifie les enjeux et illustre ses propos. Une attention particulière est portée à sa connaissance des valeurs de la République, mais également la manière dont il envisage les transmettre et les incarner.

1. PREMIERE PARTIE « EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE »

- **Cadre de l'épreuve**

Cette partie consacrée à l'EPS intègre la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champs d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

L'exposé de ce dernier ne peut excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie.

Les sujets comportent les éléments suivants :

- Un contexte d'enseignement : cycle et niveau de classe ;
- Un objectif d'acquisition ;
- Une question posée au candidat, à partir d'un constat, fondé par exemple sur la description d'une situation d'enseignement dans laquelle les élèves rencontrent un obstacle dans les apprentissages.

- **Ce qui est attendu du candidat**

Il est demandé au candidat d'identifier le champ d'apprentissage au regard de l'objectif d'acquisition libellé dans le sujet.

Le candidat est libre du choix de l'activité physique support pour résoudre le problème identifié. Cette liberté de choix est toutefois contrainte par le contexte d'enseignement et l'objectif d'acquisition. Le candidat doit justifier ses choix pédagogiques et didactiques.

Il est attendu du candidat qu'il ne se limite pas à des généralités concernant l'EPS, mais qu'il traite l'activité physique, dans la logique du champ d'apprentissage, en envisageant les trois dimensions constitutives de l'EPS : motrice, méthodologique et sociale. Le candidat doit problématiser le sujet en identifiant les obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves, et proposer une ou des situations précise(s) pour y remédier. Les propositions sont adaptées à l'âge des élèves et tiennent compte des connaissances scientifiques en matière de développement et de psychologie de l'enfant. Le candidat envisage le temps de la séance au sein d'une séquence d'apprentissage (au moins une dizaine de séances). La sécurité des élèves doit quant à elle être impérativement prise en compte dans les situations proposées.

Le questionnement balaie les champs retenus par l'arrêté du 25 janvier 2021. D'une part, les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant. D'autre part, sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle, et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

L'entretien est mené par le jury de manière à instaurer un dialogue avec le candidat en dépassant la simple succession de « questions-réponses ». Dans ce dialogue, la capacité d'écoute du candidat doit lui permettre de saisir le sens des questions posées ainsi que les pistes d'ouverture suggérées par le jury. Les questions renvoient à plusieurs champs d'interrogation et invitent à une réflexion systémique.

Les propositions du candidat gagnent à s'appuyer sur des observations issues du terrain (stages, supports vidéo, etc.).

Dans un temps contraint, le jury n'attend pas de réponse unique. Les propositions doivent être précises, concises et argumentées afin de pouvoir étendre le questionnement à tous les champs d'interrogation de l'épreuve.

- **Les prestations des candidats**

Cette année encore, le jury constate un niveau de préparation inégal chez les candidats.

Les meilleurs d'entre eux utilisent l'intégralité du temps d'exposé. Ils analysent le sujet, identifient les enjeux, formulent une problématique et émettent des hypothèses. Leur exposé est structuré.

Durant ce dernier, puis au cours de l'entretien, les meilleurs candidats mobilisent des connaissances de la discipline EPS dans ses multiples dimensions :

- Institutionnelle : textes réglementaires, socle, programmes ;
- Pédagogique : formes d'organisation, dispositifs d'apprentissage retenus, différenciation, liens avec les autres disciplines, et avec la maîtrise de la langue en particulier ;
- Didactique : objets d'enseignement, contenus d'apprentissage, progressivité des apprentissages ;
- Educative : enjeux, rôle dans la réussite scolaire, importance dans le développement de l'élève, dans la construction de sa culture physique et artistique, ainsi que sa contribution dans l'éducation à sa santé.

Les meilleurs candidats présentent un enseignement explicite. Les situations mises en place sont différenciées et adaptées aux ressources des élèves. Ces candidats montrent en quoi les contenus d'enseignement retenus permettent à l'élève de développer les compétences des programmes EPS et du socle commun.

Certains candidats devront quant à eux dépasser « la magie de la tâche ».

Dans le cadre de la polyvalence attendue d'un professeur des écoles, les meilleurs candidats établissent des liens entre l'EPS et les autres disciplines ou domaines d'enseignement.

Le candidat admis maîtrise les conditions d'une pratique de l'EPS en sécurité. Sa préoccupation pour la sécurité physique et affective des élèves est présente dès le temps d'exposé.

Concernant l'expression orale des candidats, le jury observe un bon niveau général. Pour un certain nombre, la maîtrise du vocabulaire spécifique à l'EPS reste malgré tout à améliorer. Les meilleurs candidats conservent un bon niveau de maîtrise de la langue durant les temps d'exposé et d'entretien ; ils maîtrisent le vocabulaire spécifique à l'EPS.

2. DEUXIEME PARTIE « MOTIVATION DU CANDIDAT ET APTITUDE A SE PROJETER DANS LE METIER »

Cette partie de l'épreuve d'une durée de 15 minutes démarre une présentation du candidat sur son parcours et ses motivations (5 minutes maximum), suivi d'un échange.

2.1 Remarques générales

- **Constats :**

- Les représentations du métier sont très variables en fonction du parcours du candidat et sont parfois uniquement référées à son vécu scolaire ou de parent;
- Le transfert des compétences acquises lors du parcours du candidat n'est pas suffisamment explicité ;
- La capacité du candidat à entrer rapidement dans la dynamique de l'entretien est déterminante pour la suite des échanges ;
- Les motivations spécifiques pour le métier de professeur des écoles ne sont pas suffisamment mises en avant dans l'exposé ;
- Les motivations à entrer au service de l'Etat et à devenir fonctionnaire avec toute la dimension éthique que cela comporte ne sont que trop rarement observées ;
- Les connaissances relatives aux principes et valeurs de la république sont inégalement appropriées.

- **Attendus du jury :**

- Capacité à adopter une posture de fonctionnaire (loyauté, neutralité, exemplarité...).
- Capacité à transmettre et incarner au quotidien les valeurs de la République ;
- Capacité à faire part de l'organisation et des enjeux du système éducatif, tout particulièrement à l'école primaire ;
- Capacité à inscrire l'enseignement du premier degré dans le continuum avec le second degré (liaison école-collège, réseau REP et REP +, connaissances du cycle 4...) est appréciée ;
- Capacité à intégrer la dimension collective du métier (travail en équipe), particulièrement pour les situations professionnelles ;
- Capacité à incarner et maîtriser son propos par la qualité de son expression orale;
- Capacité à analyser la situation dans toutes les dimensions du contexte proposé (au niveau de la classe, du cycle, de l'école, des partenariats, de l'institution...).

- **Points de vigilance :**

- Le jury attire l'attention du candidat sur l'importance de dépasser son vécu scolaire comme unique motivation à exercer le métier de professeur des écoles ;
- La capacité du candidat à élargir sa réflexion en s'appuyant sur le « bon sens » ne suffit pas. Il est nécessaire de construire une réponse prenant en compte les droits et obligations du fonctionnaire et plus largement les éléments réglementaires : code de l'éducation, référentiel de compétences du métier de professeur, charte et vademécum de la laïcité ;
- Les situations professionnelles proposées sont des « déclencheurs de parole » qui permettent au jury d'ouvrir plus largement la discussion sur les valeurs et les principes de la République ;
- Les propositions du candidat ne peuvent en aucun cas aboutir à des situations qui pourraient être discriminatoires (égalité filles-garçons, élèves à besoins éducatifs particuliers...).

2.2 Présentation du projet professionnel et échanges avec le jury

- **Constats :**

- La préparation des candidats dans l'ensemble est sérieuse ;
- La polyvalence du métier lorsqu'elle est comprise, fait souvent partie du critère de choix du métier ;
- Les candidats établissent des liens entre leurs différentes expériences et les compétences du référentiel métier de manière très inégale.

- **Attendus du jury :**

- Capacité de décrire, d'analyser les expériences acquises et d'expliquer en quoi elles sont transposables au métier de professeur des écoles ;
- Projection réaliste dans le métier en prenant en compte son environnement de travail ;
- Capacité à expliquer ses motivations pour devenir professeur des écoles et convaincre le jury;

2.3 Réponses aux deux situations professionnelles

- **Constats :**

- La plupart des candidats font référence aux valeurs de la République et au principe de Laïcité. Ces valeurs sont connues mais la charte de la laïcité, son rôle et son utilisation sont moins maîtrisés. Le candidat doit être en mesure de définir concrètement les concepts et les valeurs qu'il énonce ;
- L'enseignement moral et civique est proposé systématiquement, parfois sans lien logique avec la situation proposée. Cela est pertinent uniquement, si au-delà des connaissances, les compétences sont abordées de manière transversale (règles de vie, rapport à la loi, vivre ensemble, apprendre ensemble, créer une communauté d'apprentissage et dans toutes les disciplines...);
- La notion d'équipe et de travail en lien avec la direction de l'école est généralement bien évoquée.

- **Attendus du jury :**

- Connaissance des textes institutionnels est attendue du candidat.
- A partir des situations professionnelles, prétextes aux échanges, capacité du candidat à effectuer des choix justifiés et à mobiliser des ressources appropriées.
- Capacité à faire partager les valeurs de la République. De manière générale, au-delà d'un discours formel, il est attendu du candidat qu'il témoigne d'une conviction étayée relative à ces valeurs ;
- Une bonne connaissance des modalités de différenciation pédagogique, proposées aux élèves en fonction de besoins identifiés, constitue la base d'une pratique adaptée à la diversité des élèves ;
- Capacité réflexive permettant des propositions adaptées au contexte d'exercice (éducation prioritaire, milieu rural...);

- Propositions pragmatiques qui incluent les différents partenaires de la communauté éducative. La dimension de coéducation dans le métier d'enseignant ne peut être méconnue ;
- Pour le candidat qui possède déjà une expérience de l'enseignement, il importe qu'il s'appuie sur cette dernière en l'adaptant aux spécificités de nouvelles situations ;
- Les meilleurs candidats citent les différentes instances, les projets d'école... ;

- **Point de vigilance :**

- La notion de liberté pédagogique est souvent uniquement perçue comme un aspect positif du métier. Il ne faut pas omettre de l'envisager dans le respect des cadres institutionnels (programmes, règlement intérieur, projets d'école...);
- Pour un candidat dont l'expérience du métier est celle de stages d'observation réalisés en milieu scolaire, une nécessaire prise de recul sur des pratiques pédagogiques et des organisations doit être effectuée.

Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien) :

Durée de préparation: 30 minutes.

Durée de l'épreuve: 30 minutes.

L'épreuve est notée sur 20.

Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission.

Référent coordinateur langues : Sophie BEAUMONT - IEN

Responsables de commission :

Thibaut CHAIX-BRYAN – IA-IPR Allemand

Carlo AFONSO et Frédéric ANDRE – IA-IPR Anglais

Sandrine GALVEZ – IA-IPR Espagnol

Frédéric CHERKI – IA-IPR Italien

L'épreuve de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien) est facultative. L'épreuve est notée sur 20, seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation, et l'épreuve dure 30 minutes (présentation en langue vivante étrangère, exposé didactique en français, entretien avec les membres de la commission en langue vivante étrangère).

Le jury rappelle que le premier critère d'évaluation porte sur la maîtrise de la langue cible au niveau B2, au service d'une mise en situation professionnelle. Les candidats dont le niveau de langue est inférieur au niveau B2 ne peuvent pas compenser par la seule mise en œuvre didactique. A l'inverse, les candidats qui affichent un excellent niveau linguistique doivent également être en capacité de se projeter sur une situation d'enseignement de la langue.

De manière générale, le jury rappelle que les questions posées ne sont pas destinées à déstabiliser les candidats ; il n'y a pas de réponse type attendue. Une préparation sérieuse de l'épreuve, malgré son caractère facultatif, est perceptible par le jury et attendue. Une vigilance sur la phonologie et l'accentuation des mots les plus courants est nécessaire.

L'échange avec le jury en langue cible reste la partie de l'épreuve la moins réussie par les candidats.

- **Ce qui met en difficulté le candidat :**

Une maîtrise linguistique inférieure au niveau B2 : elle ne permet pas au candidat d'argumenter ni d'expliquer ses choix, et rend difficile la compréhension des questions posées pendant l'échange.

1^{ère} partie de l'épreuve :

- Une présentation stéréotypée du parcours du candidat en prise avec un apprentissage par cœur et sans prise de recul.
- Un vécu personnel insuffisamment mobilisé pour argumenter sur ses compétences à maîtriser la langue et son enseignement.
- Une description des documents parfois succincte, voire oubliée.

2^{ème} partie de l'épreuve :

- Une analyse des documents insuffisante, sans prise en compte des difficultés que pourraient rencontrer les élèves (vocabulaire, phonologie...). Une lecture trop superficielle des documents (comptine, poème, etc.) peut entraîner un contresens sur leur portée et conduire ainsi à une exploitation pédagogique inadaptée.
- Une mise en œuvre trop peu ancrée dans la classe.
- Une prise en compte insuffisante de la spécificité des documents pour ajuster l'activité (chanson qui ne serait pas proposée à l'écoute par exemple, poésie travaillée sans aborder la prosodie).
- Des activités peu réalistes au regard de l'âge et du niveau langagier des élèves.
- Une exploitation parfois inexistante de l'objectif culturel sous-tendu par le corpus.

3^{ème} partie de l'épreuve :

- Le recours trop fréquent au français ne relève pas d'un niveau B2.
- La faible capacité à remettre en question ses propositions.
-

- **Ce qui caractérise une bonne prestation :**

1. **Gestion de l'épreuve et posture**

- Le candidat gère avec aisance les trois temps de l'épreuve.

- Il adopte une posture réflexive pendant l'entretien et sait se saisir des questions du jury pour ajuster ses réponses.
- Il établit un lien pertinent entre son parcours et sa projection dans le métier de professeur des écoles.
- Il explicite de manière justifiée le choix de la langue cible.

2. Compétences didactiques et pédagogiques

- La présentation de la séance est claire et structurée.
- Le candidat identifie et précise les différents types d'objectifs d'une séance de LVE : lexicaux, grammaticaux, syntaxiques, culturels...
- Il mobilise l'approche actionnelle : l'élève est acteur de ses apprentissages, les activités sont interactives, une tâche finale donne du sens à la séquence.
- Il propose une réelle mise en activité des élèves autour des compétences langagières.
- Il connaît et utilise des activités ludiques adaptées à l'âge des élèves.

3. Compétence phonologique et exploitation des supports

- Le candidat a une connaissance des spécificités liées à la phonologie de la langue et/ou à ses règles d'accentuation qu'il sait intégrer dans la séance proposée ou lors de l'analyse des documents.
- Il mobilise à bon escient des supports audio ou vidéo pour exposer les élèves à une prononciation modélisante.

4. Ouverture culturelle et ancrage dans l'école

- Le candidat pense à faire vivre la langue dans l'école : affichage en classe, coin langues, événements ou journées spéciales autour de fêtes calendaires, temps forts du calendrier tels que la *Semaine des langues*...
- Il évoque des projets d'ouverture à l'international, comme la mise en place d'échanges à distance (e-Twinning, correspondances, etc.).

• Conseils aux futurs candidats :

- Bien préparer la 1^{ère} partie de l'épreuve nécessite d'avoir réfléchi à son rapport à la langue cible pendant son parcours, à ce qui a nourri sa compétence en langue, son rapport à l'enseignement des langues, les connaissances culturelles à mettre à profit dans la classe.
- Eviter de lire systématiquement ses notes.
- Pour la 2^{ème} partie de l'épreuve, la connaissance des ressources Eduscol constitue un point d'appui incontournable.
- Connaître les principaux attendus des textes officiels sur l'enseignement des langues dans le premier degré (temps d'enseignement de la langue, place de l'oral/de l'écrit, niveau attendu en fin d'élémentaire...)
- Ne pas se limiter à mettre en lien les documents avec les programmes ou les domaines du socle, veiller à ancrer la présentation dans la classe.

- Faire des propositions pédagogiques réalistes, même simples.
- Utiliser la langue cible comme langue des échanges au sein de la séance.
- Les documents proposés sont des pistes d'exploitation à partir desquelles les candidats sont autorisés à élargir, compléter, ...
- Se constituer une banque d'activités-type pour l'enseignement des langues : des jeux, des titres et/ou auteurs d'albums jeunesse à mobiliser, des exemples de chansons...
- Pour la 3^{ème} partie de l'épreuve, connaître les équivalents en langue cible des termes didactiques (programmes, approche actionnelle, tâche finale...) et le lexique relatif au parcours scolaire (école, collège, disciplines).
- Consolider la connaissance des spécificités culturelles propres au pays ou à l'aire géographique dont on enseigne la langue.

- **Ressources recommandées :**

- Les attendus des programmes qui précisent le temps d'enseignement en langue vivante.
- Les attendus de fin d'année en langue vivante qui proposent des exemples précis de ressources et d'activités à mener avec les élèves selon les âges.
- Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères – Oser les langues vivantes à l'école.
- Sites de ressources :
 - Eduscol, Primlangues
 - Canopé, banque de séquences didactiques, vidéos relatives à l'enseignement des langues vivantes étrangères.